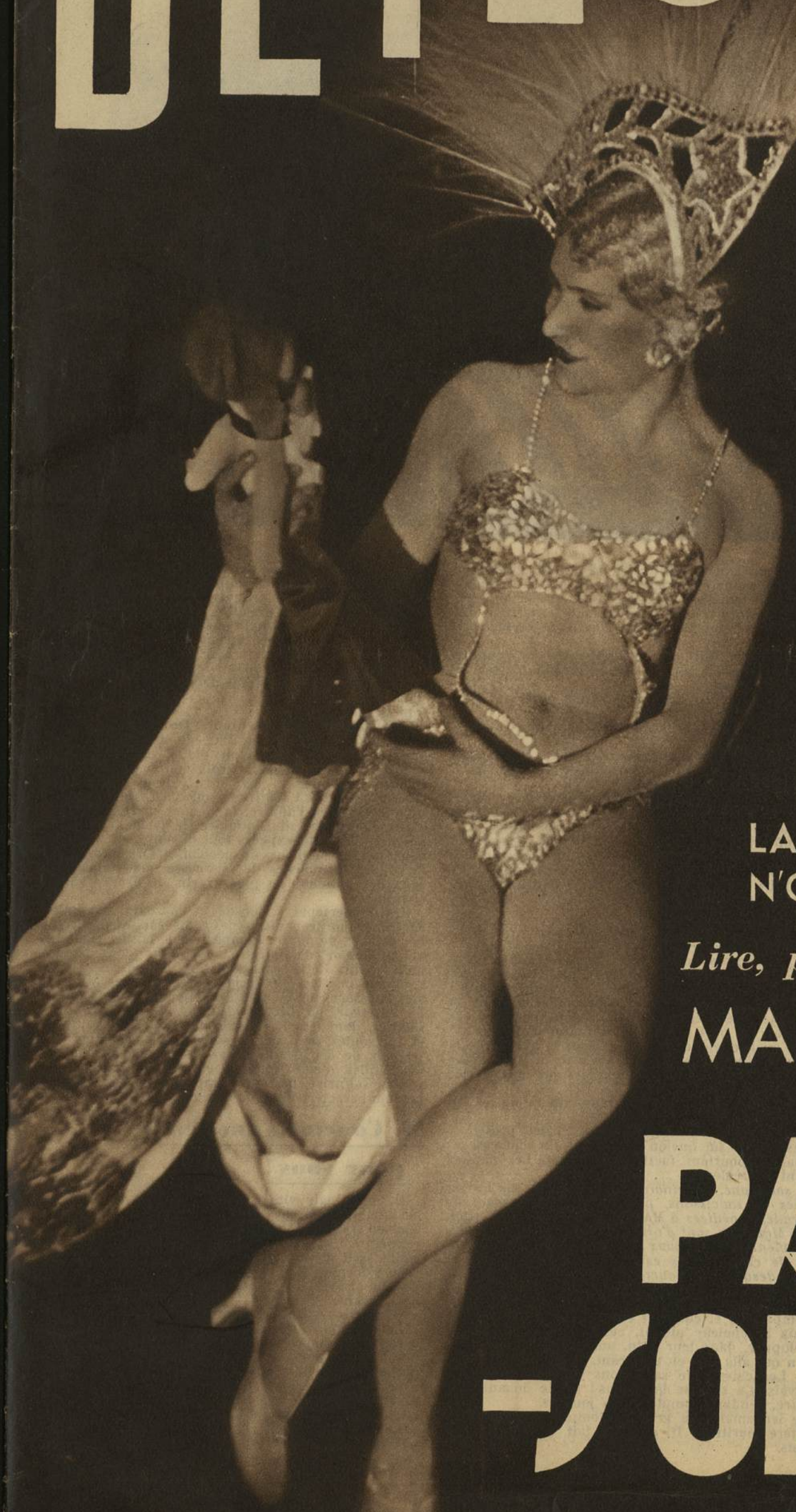


# DETECTIVE



*L'affaire  
de la rue de Rennes  
attire à  
nouveau l'attention  
publique sur*

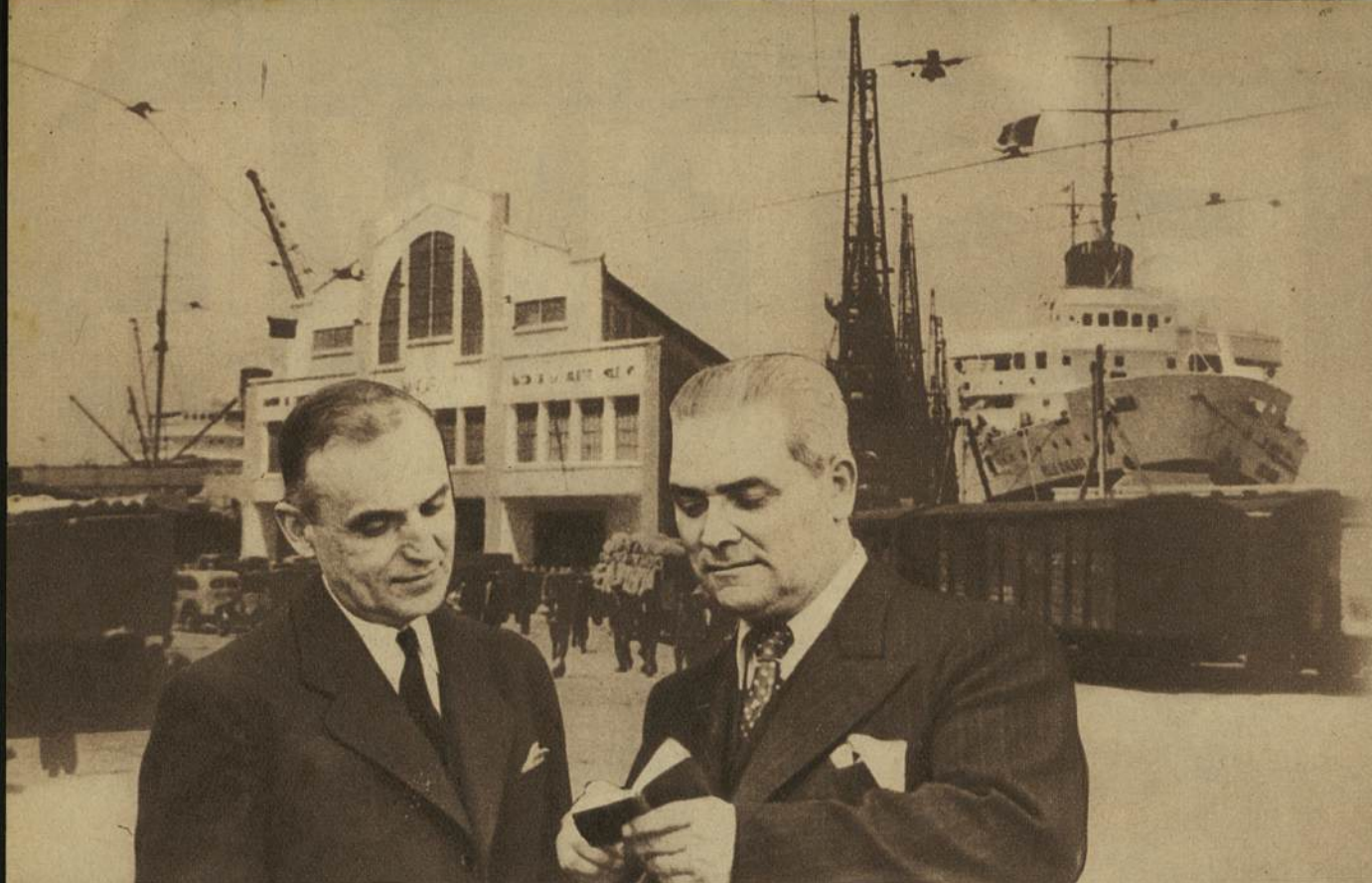
LA PROSTITUTION QUI  
N'OSE PAS DIRE SON NOM

*Lire, pages 8 et 9, l'article de*

MARIUS LARIQUE

SUR

# PARIS- -SODOME



Alertés par les Douanes, le commissaire Guibbal et l'inspecteur Laforgue réussirent à démasquer le transitaire des caisses de faux saucissons : le trafiquant André Marini.



# La Mafia

16 356  
Voici, pour faire suite aux articles de notre collaborateur Marcel Montarron, sur l'affaire Lyon et Cie, un savoureux reportage de notre correspondant de Marseille, Jean Castellano, sur l'affaire des caisses de saucissons de Yougoslavie — ces saucissons qui finirent, la chaleur aidant, par dégager une étrange odeur d'opium...

En vérité, il semble bien que la mafia de la drogue, cette mafia que Détective a si souvent dénoncée comme une des plus puissantes organisations mondiales de contrebande, soit aujourd'hui cernée.

Certes, tous les chefs de bandes ne sont pas encore sous les verrous. Mais les efforts conjugués de la Sûreté nationale et de la Brigade mondaine, en liaison avec les polices internationales, commencent à porter leurs fruits.

Après Lyon-Bacula et Cie, voici Perretti. Perretti, qui, certes, n'a pas, dans le trafic illicite la puissance du châtelain de Sussy, mais que l'on peut tout de même considérer comme un important grossiste.

Perretti, comme Marini, à Marseille, était en relations avec le grand trafiquant yougoslave Tomazowitch, l'un des plus riches fournisseurs de drogues des Balkans.

Perretti, six fois arrêté par l'inspecteur principal Métra, et six fois relâché par le Parquet, a été appréhendé au Havre par le commissaire Albayez. Et maintenant, à qui le tour ?

MARSEILLE (De notre correspondant particulier.)

**S**ANS vouloir mettre quiconque en appétit et encore moins sans vouloir procurer la moindre inquiétude, je puis bien raconter ceci :

Je connais un petit coin où quelques amis, toujours les mêmes, que la mort ou les lointains départs ont clairsemés, avaient pris l'habitude de se réunir tous les soirs et où l'on fumait l'opium, avec la même dévotion qu'ailleurs on agite des questions philosophiques ou que l'on s'exerce aux sciences spirites. A vrai dire, ces gens de bonne société m'ont toujours fait l'impression d'une secte secrète, plutôt que d'une association d'intoxiqués. La façon dont on parle de la « chose », le respect lent et cérémonieux comme un rite, avec lequel on la manipule, cette complicité tacite et fraternelle, qui lie entre eux les assidus de ce cercle, n'est-ce point un peu l'atmosphère d'une chapelle, d'une secte secrète où le plaisir mortel que l'on se partage comme la vérité se pimente de la crainte de la police, de la méfiance qui inspire des

signes et un langage chiffrés ?... Pour moi, innocent visiteur de ce cercle, l'agrément qui m'y attira quelquefois, fut toujours d'observer sans en jamais rien dire, les dehors religieux de ce culte cruel que des êtres vivants rendent à la mort qu'ils aspirent, avec extase.

Je viens d'y faire un tour, histoire d'y prendre l'air de la maison, un air que je ne puis cesser de trouver écoeurant.

Je suis tombé sur une conversation purement pratique :

— ...Cent cinquante francs l'hectogramme ? Impossible !

— Impossible ? Vous avez vite dit ! Demain ce sera 200 ou 250. Et vous en prendrez, avec plaisir.

— Qu'est-ce qu'il y a donc ?

— Vous le demandez ? Avec les histoires de Lyon, plus rien ne passe. Les prix ont monté de 300 francs par kilo en une semaine. Et ce n'est pas fini !

...L'affaire Lyon a donc eu comme première conséquence, de faire renchérir singulièrement la drogue brune, l'opium, subtil poison oriental.

L'affaire Marini va, à son tour, « valoriser » certains stocks.

## Une drôle d'odeur

On s'étonne seulement que la chose ait tardé si longtemps et que Marseille n'ait pas été plus tôt mêlée au bruit de cette enquête. Alors que la police était là aux aguets, ses meilleures fiches en main et ses postes d'écoute attentifs, ce sont deux braves douaniers du port qui ont levé le gros morceau.

Il y avait quelques jours que sous le hangar de la gare maritime, à la Joliette, six caisses débarquées du train attendaient d'être chargées sur un courrier du Maroc.

Six caisses venant de Belgrade, via l'Italie et étiquetées « charcuterie ».

Le transitaire n'avait pas l'air d'être pressé. A moins que ce fût quelqu'un d'autre. En tout cas, les formalités pourtant faciles, traînaient. Les papiers étaient en règle.

Je soussigné, vétérinaire d'Etat, atteste que les six caisses de saucissons, pesant 470 kilos, venant de Belgrade, expédiées à MM. Gondran frères, transitaires, à Marseille, sont d'origine strictement yougoslave et proviennent d'animaux sains ; que la commune d'origine de ces produits est exempte d'épizooties aux agents desquels ils pourraient servir de véhicule. Le vétérinaire d'Etat. Signé : Illisible.

Tel était le certificat d'origine et de santé qui accompagnait et couvrait ces six colis. Rien à dire.

Mais la chaleur aidant, ces caisses se mirent à développer, dans leur coin, une odeur de décomposition qui alla vite en empirant.

— Les caisses de saucissons yougoslaves sentent mauvais. Ça se gâte là-dedans ! dit le douanier de service, rendant compte de sa journée.

Le lendemain, un gradé accompagna le douanier en gare maritime. Il eut tôt fait d'apprécier les dégâts.

— On va ouvrir ces caisses pour voir si la marchandise peut aller plus loin ou s'il faut la jeter à la mer, dit-il. Ensuite on avisera le transitaire.

Le couvercle de la première caisse, arraché, laissa apparaître un assez vilain mélange de saucisses et saucissons, d'aspect peu engageant.

— Il faut tout ouvrir, commanda le gradé. C'est bon à donner aux poissons.

La deuxième caisse, pleine de saucissons également n'avait aucune odeur.

Le gradé les flaira...

Ce parfum fade et écoeurant... De l'opium ?

Il ouvrit un saucisson. Plus de doute. C'était de l'opium. La caisse en était pleine et deux autres encore. Sur les six colis, trois contenaient la marchandise déclarée et les autres, de la drogue, de l'opium raffiné à 1.400 francs ou 1.500 francs le kilo.

Sans ébruiter l'affaire, la douane alerta M. Guibbal, commissaire divisionnaire de la 9<sup>e</sup> brigade de police mobile qui expédia tout de suite sur les lieux deux de ses meilleurs inspecteurs, MM. Mazoyer et Laforgue, spécialistes de la chasse aux stupéfiants, deux des policiers les plus avertis de France sur le chapitre.

Les inspecteurs Laforgue et Mazoyer, lorsqu'ils eurent évalué le contenu des trois caisses éventrées devant eux, ne purent s'empêcher de laisser entendre un sifflement d'admiration en bons connaisseurs qu'ils sont. Cette prise laissait loin derrière elle quelques-uns des plus beaux coups que ces infatigables chasseurs ont en quatre ou cinq ans réussis à bord de l'Angkor, du Leconte-de-Lisle ou du Théophile-Gautier, dont les cloisons de cabines, les tuyautages et les soutes servent si souvent de cachettes aux paquets de drogue. Les faux saucissons enveloppés de feuilles d'étain, étaient encore roulés dans du papier sulfurisé, destiné à empêcher l'émanation du parfum caractéristique de l'opium.

## M. Courtois, une lettre

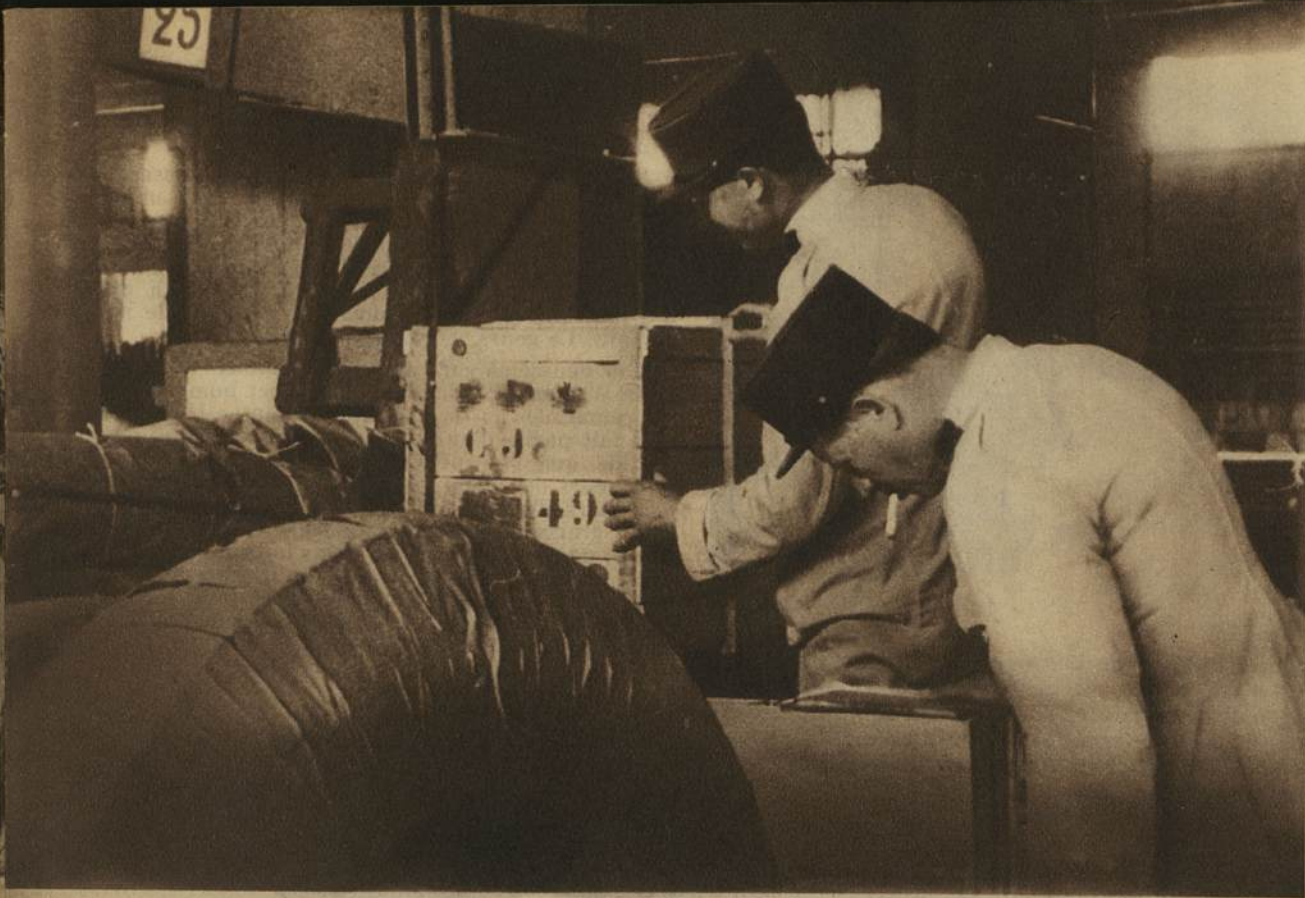
### pour vous !

Il fallait agir vite maintenant pour découvrir le destinataire réel ou du moins, puisque la drogue était en transit, l'intermédiaire marseillais qui reliait l'expéditeur au client. Chez le transitaire on ne connaissait qu'un certain M. Courtois, qui était déjà venu s'occuper des caisses après qu'il eût été avisé de leur arrivée. Du moins avait-on son adresse... rue de l'Evêché.

— Allons-y, presto ! firent les deux policiers.

Leurs espoirs s'effritèrent un peu lorsqu'ils arrivèrent au numéro indiqué, situé à quelques mètres de l'hôtel de police. C'était un bar, un petit bar tranquille, comme il y en a des centaines, à Marseille, avec quelques clients qui ont l'air de s'ennuyer à mourir devant « une momie Vichy ou Vittel », en attendant quelqu'un qui ne viendrait jamais.

Le procédé est classique. Et il n'est pas si bête, puisqu'il fait chaque fois pester les policiers.



# de la *Drogue*

— M. Courtois n'est pas encore arrivé ? voulut demander sur un ton négligent l'un des inspecteurs.

— M. Courtois ? Connais pas...

Mauvais départ... Dix minutes plus tard, les deux inspecteurs étaient dans le bureau du « patron », le commissaire Guibbal qu'ils mettaient au courant.

Le commissaire Guibbal qu'un caricaturiste a très finement représenté souriant et appelant de l'index de la main droite avec un sourire irrésistible, tandis que sa main gauche cachée derrière le dos tient une paire de menottes « maison », pratique à un degré qui atteint l'art, la ruse sous l'air de la plus engageante bonhomie.

— Trouvez-vous ce soir au bar. Jouez à la belote ou aux dames. Je vais envoyer une lettre au citoyen Courtois. Lorsque le facteur entrera, si le client se présente, ne le laissez pas s'échapper.

La ruse réussit à merveille. A l'appel de son nom lancé par le facteur, « M. Courtois » quitta la chaise où il bâillait. Il avait à peine fini de donner une signature sur le registre que les policiers l'avaient encadré.

— Monsieur Courtois, venez avec nous, lui conseillèrent-ils. Pas d'histoire surtout !

L'autre pâlit à peine, ajusta son chapeau, histoire de se donner une contenance et marcha.

« M. Courtois » s'appelle en réalité Antoine Marini. Il a 41 ans, belle et assez bonne mine. Il est élégant et soigné. On s'est empressé d'écrire qu'il était le Marini du « Rat Mort », surnommé le « Capitaine des Corses ». Confusion sur le nom facilitée par le fait que Marini Antoine, comme « le Capitaine », est originaire de Calenzana. Antoine Marini n'est pas le Capitaine. Il le connaît très bien, dit-on, mais il est loin d'avoir dans le milieu l'estime et le rang de l'autre. Pour tout dire, il ne lui arriverait pas à la cheville.

— Ces caisses qui arrivent de Belgrade et qui vont partir pour le Maroc, c'est de la charcuterie, mais êtes-vous bien sûr que le certificat de santé n'a pas été obtenu par complaisance ? Vos saucissons sentent mauvais. On ne va pas vous créer des ennuis pour si peu. On vous avertit doucement parce que la douane louche...

— Quelles caisses ? Je ne comprends rien à vos histoires.

Alors on joua franc jeu. Marini persista à nier. On lui amena deux employés de la maison de transit qui le reconnurent formellement comme le client qui s'occupait des formalités pour l'expédition des « saucissons yougoslaves » vers le Maroc.

L'homme, sentant que la position était intenable, déclara avec un soupir de regret qu'il allait tout dire :

— Voilà : l'autre jour, j'ai rencontré un ami, un garçon que je ne connais que de vue et qui m'a demandé de m'occuper de ces caisses, histoire de lui donner la main et de gagner quelques sous. J'en sais pas plus long. J'ai voulu rendre service.

Pas moyen en quatre comme en une heure d'interrogatoire de faire sortir Marini de cette explica-

tion qui manque par trop d'originalité. Le juge d'instruction, M. Ducup de Saint-Paul, n'eut pas plus de succès, là-dessus, que la police mobile. Il se contenta d'écraser Marini en lui conseillant de fouiller plus minutieusement sa mémoire.

## Belgrade, centre du trafic

Pendant ce temps, selon l'expression, l'enquête continue. M. Guibbal qui a d'excellents motifs pour parler ainsi, ne cache pas qu'il est en plein dans l'affaire Lyon, Bacula et consorts. Il est en communications fréquentes avec M. Mondanel, inspecteur général des Services de police criminelle, qui organisa, il y a six ans, le Service spécial des stupéfiants (1<sup>re</sup> section) en rapport constant avec tous les organismes internationaux de répression. Le Bureau international de Genève a entrepris de rechercher l'expéditeur de Belgrade. Il est certain que Zagreb, centre de culture du pavot en Yougoslavie, Belgrade où, semble-t-il, afflue le trafic de Bulgarie et de Roumanie, sont le siège de l'association internationale des marchands de drogue.

Mais le plus remarquable dans l'affaire est le changement de tactique qu'elle révèle. Le port de Marseille, « porte de l'Orient », a été jusqu'ici, pour la plus grande part du trafic européen, la voie d'acheminement exclusif des stupéfiants. Marcel Montarron, retour des Balkans, a entendu les histoires des ballots recouverts de toile imperméable que des mains agiles lançaient par les hublots, à la mer, à l'arrivée des courriers du Proche-Orient. Des canots rapides, capables de distancer les vedettes de la douane, cueillaient les colis qui surnageaient au large des calanques. Par les sentiers muletiers de Sormiou, les précieux colis pénétraient ensuite dans la ville aux mille repaires.

Quelquefois, on vit les canots accoster à proximité du grand égout collecteur. Des hommes attendaient au pied de la falaise et ne craignaient pas de remonter par le grand égout, sur plus de 5 kilomètres souterrains et puants, pour aller sortir du côté du boulevard Michelet où une auto attendait...

Il y a eu des « coups durs », des enquêtes journalistiques. La police a éventé tous les trucs. La douane, patiemment, a découragé tous les inventeurs. Toutes les cabines de l'Angkor étaient truquées. Derrière les glaces des lavabos, un colis de plusieurs kilos entrainait à l'aise. Un autre jour, il fallut crever le capitonnage du cabanon pour fous du Théophile-Gautier, pour découvrir une cachette spacieuse. D'autres fois, il fallait creuser des tranchées dans le charbon des soutes où l'on enfonçait des piques qui ramenaient l'odeur révélatrice et signalaient l'emplacement de la drogue. Combien de navigateurs pratiquaient « la pacotille » !

« La pacotille » était une tradition. Les Compagnies de navigation l'ont abolie. A l'origine, elle permettait au navigateur en partance d'emporter des parfums, de la bimbelerie qu'il échangeait avec profit contre des perroquets, des tapis, des vases, des

oiseaux rares, qu'il vendait facilement à Marseille. Mais bientôt, en place de perroquets ou de vanille, le navigateur rapporta de l'opium qui laisse ses 400 francs de bénéfice par kilo. Il y avait des voyages fructueux. Ce fut l'apogée de la drogue qui atteignit ses cours les plus bas.

La mer est devenue de moins en moins sûre pour les trafiquants. En cinq ans, la police mobile a noté une régression impressionnante. Aujourd'hui, les gros marchands, ceux qui risquent des centaines de mille francs, l'ont abandonnée. Ils reviennent vers la voie terrestre, la route qui est tout de même difficile, et le chemin de fer qui permet la réussite avec un peu de chance. Si Marini avait eu de la chance, sa charcuterie aurait été de bonne qualité et ne se serait pas décomposée sous le hangar, jusqu'à attirer l'attention d'un douanier. A cause de ce détail, 277.000 francs de drogue sont perdus et la police est alertée.

Antoine Marini est en prison. Ce résultat est loin de satisfaire le commissaire Guibbal qui regarde les quelque dix fiches des gros trafiquants de Marseille en se demandant :

— Pour lequel de ceux-là travaillait Marini ?

Il ne peut pas le dire encore. Mais j'ai l'impression qu'il n'est pas loin de pouvoir répondre, rien qu'à la façon dont son index caressait certaines photographies.

Jean CASTELLANO.

La prise était bonne : sur les six caisses, trois contenaient de la drogue : soit 200 kilos d'opium raffiné.



Le quartier chinois de Marseille est toujours l'objet de la surveillance policière.



Le trafiquant Perretti, un très important grossiste que vient d'arrêter le commissaire Albayez.





Sur les champs de carnage de cette Espagne qui n'est pas toujours le paradis ensoleillé qu'on a souvent décrit, l'existence des miliciens des brigades internationales mixtes est aussi pénible que dangereuse. Dans les rangs de ces volontaires, la maladie et la mort ont terriblement creusé.

Barcelone, juillet 1938. (De notre envoyé spécial.)

**J**ADIS, quand on parlait du retrait des combattants étrangers de la guerre d'Espagne ; les intéressés faisaient connaître, à grands coups de gueule, leur opinion. J'ai narré, ici-même, les récits que m'ont faits les prisonniers italiens internés au Pénal de San Miguel de Los Reyas, près de Valence. Aujourd'hui que Valence est loin, si loin de Barcelone, je veux vous évoquer les propos des gars de la Brigade internationale, ou plutôt, pour être exact, des Brigades internationales mixtes — car il n'y a jamais eu de Brigade internationale autonome, entièrement composée d'étrangers.

Sous un olivier de Catalogne, un homme astique son fusil. Je m'approche, et je vois, piquées dans l'étoffe de son calot réséda, quatre lettres de cuivre : I.R.U.N., — insigne non réglementaire, destiné à faire savoir à tous et à chacun que le porteur du calot est un vieux de la vieille, un survivant d'Irun !

Le gars devine ma pensée. « Oui, me dit-il, avec un fort accent mittel-Europa, après deux ans de manège, je suis toujours simple soldat, tandis que dans mon pays, j'étais lieutenant. Après Irun, le commandant M., de la caserne Carlos Marx, à Barcelone, m'a offert du galon. Il voulait me nommer sergent. Je lui ai dit que je n'accepterais que les galons de capitaine, pas moins. Il s'est buté. Moi aussi. Il a même parlé de me faire fusiller, mais je lui ai ri au nez... » Irun — ses quatre lettres de cuivre servent de surnom à cet homme — Irun rit doucement : « Après Têruel, ils se sont décidés à me les proposer, ces galons de capitaine. Mais je les ai refusés sec. « Nommez-moi commandant ou rien du tout », leur ai-je dit. Et comme ils me demandaient dans quelle mesure j'avais perfectionné mon instruction pendant ces deux années de guerre, je leur ai répondu qu'ayant successivement combattu dans les milices de la F. A. I., du P. O. U. M., du P. S. U. C., et de l'Ejército Popular, je connaissais tous les visages de la Révolution ! »

Un tel homme — c'est lui-même qui me l'affirme — n'est aucunement ému par la perspective d'avoir à rendre le fusil. Gars d'aventure, s'il ne se torchonne plus par ici, il cherchera ailleurs la sensation brutale dont il ne peut se passer.

Notre collaborateur Harry Grey (ci-dessous) au milieu d'un groupe de combattants.



Et qu'on ne s'y trompe pas. Sous l'uniforme réséda des brigades mixtes, les hommes de ce calibre sont nombreux.

### Cessez le feu !

Du commissaire politique à galon rouge, qui hausse les épaules en affirmant que jamais ses hommes ne consentiront à déposer les armes avant la fin, au colonel sorti des rangs et qui se voit déjà titularisé, le même leitmotiv se fait entendre. « Jamais les républicains espagnols n'oseront expulser ceux qui se sont battus pour eux. » A cet argument, les gars croient dur comme fer, tout comme ils croient à la victoire finale du gouvernement.

Un sergent de tankistes, dont je ne puis dévoiler ni le nom ni la nationalité, fait le point, au nom de ses camarades.

— On aura beau dire qu'il ne s'agit pas de nous expulser, mais simplement de nous retirer et de nous rapatrier. Du point de vue pratique, le résultat sera exactement le même. Il y a parmi nous une immense majorité de braves gars qui tiennent à se battre jusqu'au bout, pour des raisons qui les regardent. Avec la gueule actuelle de la carte d'Europe, la plupart de ces hommes se trouvent dans l'impossibilité absolue de bénéficier d'un rapatriement...

Le sergent me désigne un groupe de tankistes vêtus de cuir, portant à la ceinture le lourd pistolet Astra et le poignard à large lame :

— Sur ces cinq hommes, il y a trois juifs allemands et un communiste italien. Pour eux, le terme rapatriement, compris au sens de « retour dans la patrie », n'est-il pas dérisoire ?

Le sous-off s'incline devant le désir que je lui exprime d'éviter les questions politiques. Brutalement, il me découvre un autre angle du problème :

— Chez nous, quoi qu'on ait pu en dire, les braves gars sont les plus nombreux — et de beaucoup. Mais il est certain que des hommes en difficulté avec la loi ont trouvé refuge dans les brigades, où ils se sont rachetés en risquant leur peau, au premier rang. Ceux-là ont pensé que leurs souffrances, leurs sacrifices porteraient comme récompense, la sécurité d'une vie tranquille, dans une Espagne nouvelle. Votre Commission de retrait des combattants étrangers va-t-elle livrer ces hommes, pieds et poings liés, aux policiers qui les attendent ?

Je me garde d'exprimer, sur ce pénible sujet, une opinion, ne me trouvant point d'accord avec ces esprits romanesques qui vouent à l'oubli généreux et au pardon total les hors la loi qui se sont montrés assez courageux pour jouer leur vie sur les champs de carnage. Mais force m'est de reconnaître que parmi ces hommes, il en est qui mériteraient de voir leur châtiment adouci.

### Trois ruffians, trois héros

Les noms ? Les nationalités ? Encore un coup, peu importe. Dans les états-civils que ces hommes me présentent, tout est faux, cela va sans dire. José — ce nom lui va d'ailleurs aussi bien qu'un autre — ne cache point qu'une solide corde l'attend dans trois pays balkaniques. Mais ici, en Espagne, du front vallonné de Madrid au front montagneux d'Aragon, il a multiplié les actes d'héroïsme. A la Casa de Campo, je l'ai vu naguère courir sous le feu des moros pour sauver son capitaine blessé, et, de retour dans la tranchée, je l'ai entendu exprimer son mépris pour le gradé qu'il venait d'arracher à la mort : « Je ne sais pas pourquoi j'ai sauvé la mise au « pitaine ». Ce salaud-là me dégoûte. Arrivé à la brigade comme simple milicien, il m'a avoué avoir crevé la faim dans

son propre pays, et maintenant que le voilà avec des galons, il fait punir les cuistots quand son frichti d'officier n'est pas mitonné à son goût ! »

José me déclare tout net qu'il ne se laissera pas rapatrier. « Le départ, le numérotage, les empreintes digitales, l'extradition et tout le tintouin ? Très peu pour moi. A la dernière minute, je leur jouerai la pièce, d'une manière ou d'une autre. Je suis venu ici comme passager clandestin, à bord d'un cargo. S'il faut que je m'en retourne, ce sera par le même chemin. Ce genre de voyage me plaît... »

Mon deuxième gars dit se prénommer William. Va pour William. Pendant des mois, cet homme — que ses camarades au flair subtil appellent « le gangster » — a fait partie d'une de ces équipes de candidats au suicide que l'on nomme les cazadores de tanques (chasseurs de tanks), et c'est tout dire. Les équipages des chars d'assaut franquistes ne sont jamais parvenus à graisser les pignons de leurs chenilles avec ses tripes, comme il dit. Et ses chefs louent sans réserves le « joli travail à la grenade » qu'il a accompli dans les oliveraies de Jarama, jour après jour, alors que les autres attaquaient sans répit le secteur, véritable bouclier de la route de Valence.

# LE RA

Tout comme son camarade José, William admet qu'il a suivi, jadis, le mauvais chemin.

— C'était soupirer-t-il, ma destinée. Mais tout de même, avoir enduré ce que nous avons enduré ici, et trouver, à la sortie, une paire de menottes, avouez que cela peut sembler dure !

Mon troisième gars a sauvé, au péril de sa vie, une famille espagnole — le père, la mère, les trois enfants — pauvres gens qu'une bombe d'aviation avait voués à la mort par les flammes dans les décombres de leur maison anéantie. Il y a laissé trois doigts de la main gauche et y a récolté des traces de brûlures qui ne disparaîtront qu'avec lui.

— Hors les frontières de ce pays, me dit-il, je risque le maximum. Alors vous comprenez, le rapatriement, je laisse ça aux autres. Moi, j'y suis, j'y reste, mort ou vif. Ceux d'en face m'ont manqué. Moi, je ne me manquerai pas !

### Ménagera-t-on... les ménages ?

Des deux côtés, nombreux sont les combattants étrangers qui ont épousé des Espagnoles, et les fruits de ces unions commencent à pousser dur. Trouveront-ils, dans les millions prévus pour le rapatriement des combattants, les sommes nécessaires au rapatriement des épouses et des bébés ; ou bien faudra-t-il condamner ces unions à être brisées dans l'œuf ?

Milicien de première classe, le nommé B..., un Anglais, a épousé la veuve d'un camarade espagnol, tombé sur le front de Têruel. La fillette, née du premier lit, va bientôt avoir un petit frère ou une petite sœur. L'Anglais fait projet — s'il s'en tire — de s'établir en Espagne. Va-t-il falloir qu'il renonce à ce projet, ou — chose qui n'est pas du tout dans son caractère — va-t-il falloir qu'il demande la naturalisation espagnole qu'on ne lui accordera peut-être plus ?

Ce combattant me dit : — Quel non-sens ! M'obliger à retourner en Angleterre, avec une femme et deux enfants, comme chômeur...

Expliquer à cet homme qu'il n'est qu'un minuscule rouage de la gigantesque mécanique conçue pour éviter le coup de torchon général ? A quoi bon ! Il s'y trouve en plein, lui, dans la guerre. Il s'y est, en quelque sorte, installé. Alors il ne comprendrait pas.

Un Allemand, le milicien H..., a réalisé — c'est lui qui le dit — la « bonne affaire », en épousant, dans cette banlieue de Granollers où la collectivisation totale des biens n'a point été accomplie, la propriétaire d'une fonda en pleine prospérité. On devine que de son point de vue personnel, ce teuton envisage, sans enthousiasme, la perspective d'avoir à abandonner — pour le moins jusqu'à la fin des hostilités — une épouse si magnifiquement pourvue. D'autre part, il ne saurait être question pour cette femme d'accompagner son mari hors frontières, car il lui faudrait, en ce cas, tout abandonner. Propriétaire de son hostellerie, elle n'a pas le droit de la vendre ; et, au surplus, l'aurait-elle, ce droit, que cela ne lui ser-

virait à rien, l'exportation du capital récupéré demeurant interdite, sous peine des châtements les plus graves.

D'un ton rêche, l'Allemand fait entendre sa protestation :

— Toutes mes permissions, je les passe chez moi. Quand je me suis marié, les autorités espagnoles m'ont accordé les plus grandes facilités. Mais, une fois la guerre terminée, me laissera-t-on rentrer en Espagne? Vous savez, j'ai entendu de drôles de réflexions concernant l'entrée des étrangers en Espagne, après...

Fait curieux : aucun de ces hommes ne songe à ce que pourrait être son... avenir dans le cas où Franco gagnerait la partie. Pour étonnante que la chose puisse paraître, tous les hommes des brigades que j'ai interrogés m'ont affirmé — et leur sincérité n'est point douteuse — qu'ils croyaient dur comme fer à la victoire finale du gouvernement.

### Faux papiers...

On a dit, bien à tort, que tous les combattants des brigades s'étaient vus retirer, à leur entrée en Espagne, leurs papiers d'identité, et qu'ils avaient reçu,

formes de vol sont désignées sous ce lourd vocable : le pillage, crime que la loi martiale punit de mort, ou pour le moins — les circonstances atténuantes étant admises — de longues peines d'emprisonnement.

La commission spéciale rapatriera-t-elle ceux d'entre ces condamnés qui auront échappé au poteau?

Et ceux qui sont devenus fous, ceux dont le cerveau a chaviré sous le tintamarre des pilonnages, sous la plainte lugubre de l'air déchiré par les rafales de mitrailleuses?...

A la vérité, le problème est infiniment compliqué, et la commission chargée de rechercher et de grouper les combattants étrangers n'aura guère le temps, comme dit le poète, d'admirer le paysage, d'autant plus que j'en connais qui ne mettront aucune bonne volonté à lui faciliter la tâche.

En attendant sans trop y croire — dame, on le leur a servi tant de fois, ce refrain! — le moment d'être rapatriés, les hommes des brigades, j'allais écrire les survivants des brigades, tant ces unités se sont amenuisées, continuent à mener leur existence pénible et dangereuse dans les tranchées — la place du soldat est dans la terre, ou dessous! — de cette Espagne qui n'est point toujours le paradis ensoleillé que certains ont décrit.

Mangeant à peu près à leur faim, buvant à leur soif, les gars se plaignent amèrement du manque de

tabac. « On nous en envoie des tas, me disent-ils, mais nous n'en recevons pas beaucoup. D'autres, sans doute, le fument à notre place. »

Plainte de misère, plainte éternelle du combattant qui s'indigne douloureusement à l'idée qu'on le frustrer de ce qui lui est dû.

Un des artilleurs me jette :

— Si elle veut être bien vue, cette fameuse commission, elle fera bien de nous apporter des paquets de pipes. Alors on pourra peut-être discuter!

On pourra peut-être discuter... L'homme qui me dit cela, je l'ai jaugé d'un seul coup d'œil. Il est de ceux qui s'en f..., qui sont secrètement heureux de « laisser tomber » cette guerre à armes inégales où on recule tout le temps.

S'il osait parler, celui-là, il me dirait : « La victoire finale des gouvernementaux ne fait aucun doute. L'organisation s'améliore tous les jours. Mais moi, j'ai mon compte. C'est au tour des innombrables emboscados (embusqués) de prendre le flingue en mains. Moi j'en ai marre, marre, marre! »

Oui, voilà ce que ce milicien me dirait s'il osait parler. Seulement il n'ose pas. Oh! pas par crainte... les gars des brigades méprisent la peur, pour l'avoir trop souvent vaincue; pas par crainte, non, mais par fierté. Aux brigades, je le sais, on s'explique entre soi, on se parle à cœur ouvert. Mais devant le civil, on bombe le torse.

Harry GREY.



en échange, de faux papiers espagnols. La vérité, c'est que les recruteurs de la F. A. I. ont été les seuls, ou à peu près, à pratiquer, au temps de leur puissance, ce genre de substitution qui ne favorisait que les outlaws.

Encore, la plupart des tombes où dorment les hommes morts au combat portent-elles, gravé sur des piquets d'identification, leur vrai nom — les camarades l'ayant voulu ainsi.

Il n'en est pas moins vrai qu'un petit nombre de volontaires, qui ont fait, manière de parler, régulariser leur situation, se trouvent être possesseurs de papiers qui leur confèrent bel et bien la nationalité espagnole. Faudra-t-il « dénaturer » ces hommes qui, tout en demeurant dans les brigades, ont appris l'espagnol, qui ont risqué leurs possibilités futures sur une Espagne transfigurée par le succès des républicains?

Au creux d'un ravin, les servants d'une batterie de canons antichars jouent leur « prêt » — pesetas zinc, pesetas papier — à la passe anglaise. Ils sont là une douzaine. Un seul est « naturalisé ». Pour lui, la question du rapatriement ne se pose pas.

— Yo souis Espagnol, me dit-il, en contrefaisant l'accent, et j'entends le demeurer. Aucune commission internationale ne pourra me déposséder de mes papiers. La loi est pour moi.

D'ailleurs, gronde-t-il en s'assombrissant tout à coup, je ne puis plus retourner en arrière. Pour venir ici, j'ai tout abandonné : foyer, femme, enfants...

### Ceux des hôpitaux, des asiles, des prisons...

Un des canonniers ricane :

— S'ils se décident à organiser la rafle générale des combattants étrangers, il ne faudra pas qu'ils oublient de faire un tour dans les hôpitaux et dans les prisons. Ils en trouveront pas mal...

Rien de plus naturel, tout compte fait. Les repris de justice qui se sont fourvoyés dans les brigades ne se sont pas tous rachetés au feu. Certains, tarabudés par le mal du métier, ont renouvelé, en Espagne, les exploits qui leur avaient valu, naguère, de faire connaissance avec leurs propres polices. Or, dans cette guerre qui embrase la péninsule ibérique, toutes les

Venus aux brigades comme simples miliciens, des volontaires sont parvenus — tel le colonel B... (au mil.) — aux plus hauts grades. D'autres, tel ce "cuisot" (en haut, au centre) ont trouvé le filon. Mais le grand nombre se soucie peu de "l'avantage".

# FAILLITES D'EXPERTS

impérial de France, afin de savoir si la lumière que répand l'amorce d'un fusil est suffisante pour distinguer les traits du tireur. Des expériences furent exécutées dans une chambre parfaitement noire qui apportèrent à l'assistance la certitude de l'impossibilité d'une pareille reconnaissance. Trois mois plus tard, un procès en revision avait lieu en présence de nos experts-armuriers bénévoles, et Fourey était remis en liberté.

Faillites d'experts-ferroviaires, faillites d'experts « en accidents d'automobiles », ce sont des cas de tous les jours.

L'an dernier, à Bordeaux, un chauffeur de camion de 12 tonnes était condamné à la prison pour détournement de marchandises transportées. Chez l'inculpé, la perquisition était demeurée vaine :

— Je vous dis que la « camelote » est tombée sur la route, à la suite d'un emboutissage, à l'arrière, que je n'ai pas ressenti ! disait le « douze tonnes ».

— Vous avez enfoncé et maillé votre carrosserie arrière pour donner le change, lui répliquait l'expert, à coups de marteau, croyez que je vois clair. Il y a crime et non accident dans votre cas.

On a, depuis le jugement, retrouvé la marchandise évaporée. Elle avait bel et bien été semée sur la route, à la suite d'une légère collision que n'avait pas ressentie le pilote du mastodonte.

Nous n'en finirions pas de passer en revue tous les égarements des dangereux collaborateurs de la justice. Moins redoutables, mais plus onéreux sont, pour les collectionneurs, les experts en tableaux et en choses anciennes. Rien n'échappe à l'habileté des faussaires, ni la peinture, ni la sculpture, ni les ivoires, ni l'archéologie, ni la céramique, ni les autographes.

Un seul expert s'éleva courageusement, l'an dernier, à la vente Coty, contre l'authenticité du *Voltaire assis*, de Houdon, qui avait longtemps moisi, dédaigné, dans la cour du théâtre du Vieux-Colombier. Les musées nationaux en avaient refusé l'achat :

— C'est une pâle copie ! s'écria M. Wall. L'effigie dénigrée ne monta qu'à 60.000 francs au feu des enchères, au lieu des 500.000 escomptés. Pensez-vous qu'on ait alors applaudi ce geste probe ? Tous les confrères de M. Wall protestèrent contre son « intrusion inopportune », dans les petites combines de la Salle des Ventes.

Faut-il encore arracher à l'oubli le souvenir des mésaventures d'un des membres de l'Académie des Sciences, Michel Chasles, qui achète, avec l'approbation flatteuse de ses collègues, 31.775 autographes imaginaires, parmi

qui il était allé chasser en Charente, un sieur Giraud, châtelain à Gâtébourse. Ce hobereau avait fait fortune, à l'écouter, en rendant inimitables les billets de banque de l'Union Américaine. Giraud accepta les somptueux honoraires de la Banque et commença ses expertises. A peine avait-il reconnu quelque défaut imperceptible sur le billet de mille francs, qu'il le modifiait. Un mois après, de nouveaux faux-billets de cent francs arrivaient aux guichets, pareillement modifiés. Ce cauchemar dura dix ans pour les directeurs de la Banque.

Enfin, on acquit la certitude que le faux-monnaieur ne pouvait être autre que Giraud de Gâtébourse lui-même, l'ami du commissaire Tenaille, l'homme qui avait eu l'adresse de se faire admettre dans les ateliers de la Banque. Son train de vie en Charente — vingt domestiques, dix chevaux, deux meutes de chasse — provoqua les soupçons, car c'était de la région d'Angoulême qu'arrivaient les faux billets et toujours pendant les séjours du graveur à Gâtébourse.

La nouvelle de l'arrestation de l'aventurier ne provoqua qu'une indignation amusée que calma la condamnation du faussaire aux travaux à perpétuité, en 1863. Mais, comme pour Landru, le bruit courut dans les faubourgs qu'on avait substitué le graveur contre un forçat, lors de son embarquement pour le bagne, et que la Banque de France le tenait à jamais enchaîné dans ses caves, un masque sur le visage, et l'employait à découvrir les fraudes de ses émules.

Plus invraisemblable encore est la façon dont les plus érudits parmi nos archéologues d'avant-guerre, les professeurs Théodore Reinach, de Villefosse et Michon, se laissèrent naïvement duper. Ceux qui ont vécu l'actualité de l'an 1903, à Paris, vous disent encore :

— Ah ! oui, l'année de la Tiare !

Le scandale surgissait sept ans après l'erreur des trois experts. C'est en 1896, en effet, que le bruit avait couru, dans la presse, de la découverte en Crimée, au cours de fouilles archéologiques, d'une tiare en or ciselé, de la plus rare beauté, offerte jadis par la colonie d'Olbia à un roi scythe, le barbare Saïtapharnès.

Peu de temps après, deux bijoutiers viennois venaient offrir au musée du Louvre la fameuse tiare. C'était à prendre ou à laisser : d'autres nations en sollicitaient l'achat. Finalement le conservateur du Louvre vota l'acquisition du joyau pour une somme de 200.000 francs, qu'avança le baron de Rothschild. La Chambre vota, par la suite, le remboursement de ce crédit, non sans qu'un député demandât si le travail était antique :

— Il le deviendra ! cria-t-on de toute part.

La tiare fut exposée près des bijoux de Campana, mais elle ne provoqua aucune curiosité particulière. C'était uniquement à l'étranger que les revues d'art s'étonnaient de voir entrer cette pièce au Louvre, musée d'Europe, assureraient-ils, qui renferme le moins de faux. Nos archéologues répondirent à ces attaques, en garantissant sur leur vaste science l'authenticité de la tiare.

Il est triste de constater que l'indifférence la plus complète répondit dans le public aux critiques des savants étrangers, alors que, brusquement, l'intervention, en 1903, d'un humoriste montmartrois s'accusant d'être l'auteur de la tiare, déclencha de violentes polémiques. Pour y couper court, un orfèvre des Archives déclara avoir assisté en personne, en 1895, au ciselage de la tiare, par un artiste graveur d'Odessa, du nom de Rouchomowski, auquel cette œuvre avait rapporté 2.000 roubles, pour huit mois de travail.

— Rouchomowski ? Encore un fumiste, déclarèrent les archéologues.

Le 5 avril, l'artiste russe arrivait à Paris, et, séance tenante, se faisait enfermer dans un atelier du Louvre, où il exécutait, sans revoir le modèle, un segment de la tiare, rigoureusement exact. La preuve était faite, avec la dernière évidence, de la candeur des académiciens qui disposaient des fonds de nos musées.

Quant à la tiare, qui n'était plus antique, elle gagna une des vitrines des salles de l'art moderne, au pavillon de Marsan, où l'on peut la voir encore.

Le Louvre aurait cependant pu rentrer facilement dans ses 200.000 francs. Les archéologues de la première expertise s'y opposèrent formellement. En effet, plusieurs barons de New-York avaient offert au musée le prix qu'avait coûté la tiare, pour aller l'exhiber en Amérique. Mais les rusés impresarii mettaient à l'achat du joyau ciselé cette condition : c'est que les experts de l'authenticité de la tiare, en 1896, leur garantissent que désormais elle était fausse !

E. C.

Un spécialiste examine à la loupe le filigrane d'un billet de banque suspect ; la tiare de Saïtapharnès qui opposa violemment des experts réputés.



III (1)

**A**près l'exemple-type de Bertillon expert en écriture, peut-on encore s'étonner que dans toutes les autres branches de l'activité des experts commis par les tribunaux, erreurs, bévues, entêtements stupides et parfois les prévarications se multiplient pour démontrer l'injustice de la justice rendue par ces hommes, dont la parole fait, hélas ! autorité.

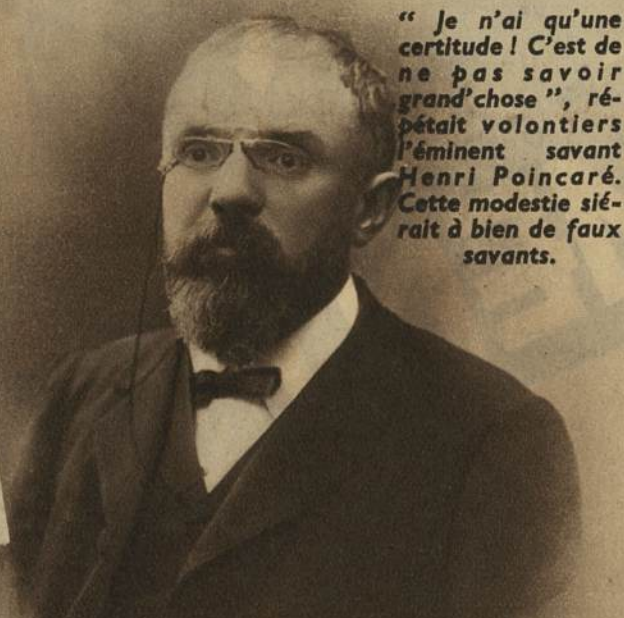
— Je n'ai qu'une certitude ! répétait Henri Poincaré, c'est de ne pas savoir grand-chose.

Que ne s'est-il répété cette maxime de prudence, l'expert des P. T. T. de Rennes, M. Moisan, qui fit condamner à quatre ans de prison pour vol d'un sac postal le malheureux facteur Herriquet, dont l'innocence n'apparut qu'après sa libération.

Sont-ils exempts d'erreur, les maîtres-armuriers habituellement appelés à identifier le fusil ou le revolver qui a servi au crime ? Qui a tiré dans le bois sur le garde chasse ? De quelle carabine provient cette douille éjectée ? Autant de questions qui s'agitent à chaque session des cours d'assises de province, et que l'expert armurier doit résoudre pour ne pas se déconsidérer dans sa ville. M. Gastinne-Renette, l'armurier parisien tant de fois appelé pour éclairer la justice, doit connaître, sur ce sujet, de bien curieuses histoires.

La plus extraordinaire fut, sans conteste, celle du condamné à mort Fourey, accusé d'avoir tiré un coup de fusil, par une nuit sans lune, à travers une haie, sur le maire de Fougères, dans le Calvados. Ce dernier avait déclaré aux gendarmes, qu'il avait pu reconnaître Pierre Fourey, tirant sur lui, à la lueur du coup de fusil.

Le châtimement d'une sévérité exagérée qui frappa bientôt cet homme, met en éveil plusieurs savants de la capitale qui se réunirent, le soir du 8 décembre 1808, au Collège



« Je n'ai qu'une certitude ! C'est de ne pas savoir grand-chose », répétait volontiers l'éminent savant Henri Poincaré. Cette modestie siérait à bien de faux savants.

lesquels des lettres de Pascal, de Newton, voire toute une correspondance échangée entre Jésus-Christ et Marie-Madeleine ! L'audacieux faussaire, nommé Vrain-Lucas, put soutirer ainsi 150.000 francs à l'académicien, tout en mystifiant la science française. Cela ne lui coûta que deux ans de prison : un cadeau !

## De Giraud de Gatebourse à la tiare de Saïtapharnès

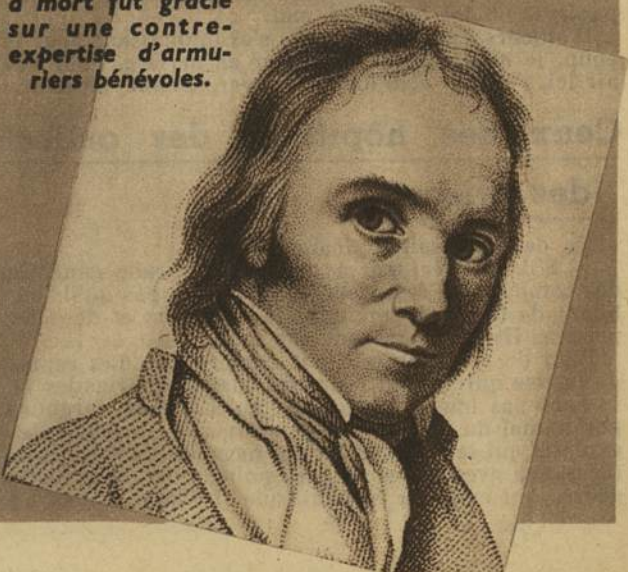
Nous ne pourrions mieux terminer notre interminable visite dans la galerie des erreurs d'experts qu'en brochant la silhouette canaille, mais sympathique, de deux aventuriers de haut-vol qui parvinrent à tourner en ridicule les méfiantes techniques de la Banque de France et les grands archéologues de nos musées nationaux.

Vers 1853 — c'est la première histoire — des faux billets de cent francs se mirent à affluer dans le portefeuille de la Banque de France, avec une régularité désespérante. En pure perte les caissiers avaient inventé des moyens de contrôle spéciaux. L'arrivage des billets de contrebande continuait de plus belle et la banque, pour ne pas jeter de discrédit sur la monnaie fiduciaire, payait sans mot dire « ces lettres de change tirées par l'escroquerie sur la fortune publique ».

Le désastre s'emplissant, la Banque chargea le commissaire du quartier de la Bourse, nommé Tenaille, de lui trouver un excellent graveur capable de perfectionner les billets de mille francs afin que les falsifications de cette coupure ne puissent plus tromper jusqu'aux caissiers les plus avertis.

Le commissaire Tenaille songea alors à un ami, chez

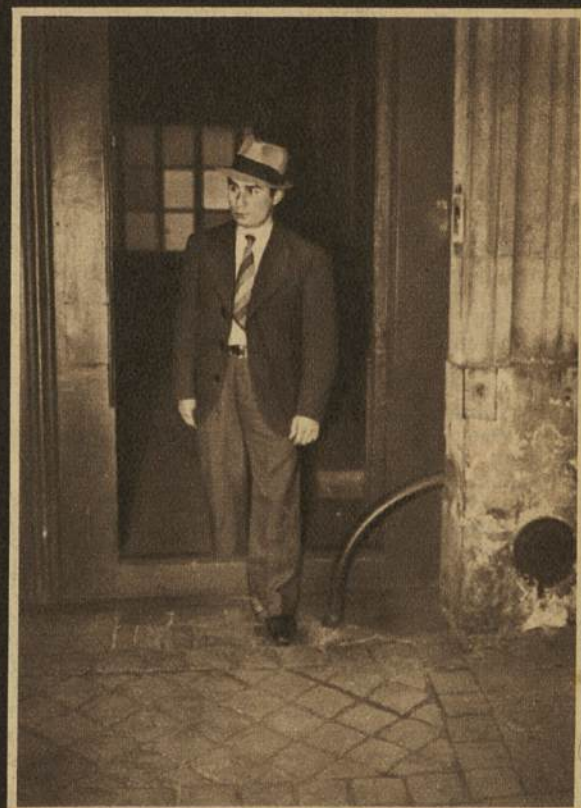
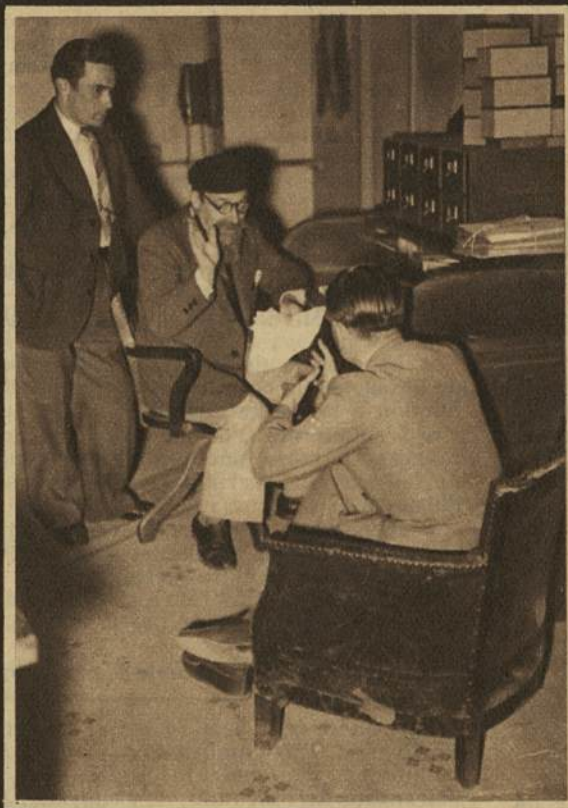
Fourey, condamné à mort fut gracié sur une contre-expertise d'armuriers bénévoles.



(1) Voir DÉTECTIVE nos 504 et 505.

# “VOULEZ-VOUS JOUER AU DÉTECTIVE”

## LA MORT DE SHYLOCK



1. — L'usurier surnommé « Shylock » est en discussion avec son commis Célestin qui lui réclame sa part de bénéfices sur les affaires.  
— Ne parlons pas de cela maintenant. Nous verrons à la fin de l'année ; du reste, je ne suis pas très content de vos services.

2. — Le jeune Hubert Coquet vient solliciter un dernier délai pour le remboursement de ses dettes:  
SHYLOCK. — Impossible, je vous ai déjà prévenu. Si ce soir, à 6 heures, je ne suis pas réglé, je lance ces traites en circulation.  
HUBERT. — Mais c'est la prison, quand je dois me marier richement !

3. — 11 h. 30. Célestin, après la visite de Hubert Coquet, part déjeuner, son patron ayant déclaré qu'il resterait au bureau pour examiner ses dossiers. A sa sortie, Célestin aperçoit encore le jeune Hubert, qui s'éloigne lentement, paraissant hésiter.

4. — 14 h. 30. La concierge, revenant de faire des courses, et surprise d'apercevoir la porte du bureau entrouverte, y pénètre et découvre Shylock, étranglé à l'aide d'une ficelle. Les tiroirs ont été fouillés. Elle alerte la police et M. Célestin qui justement revient de déjeuner.

5. — L'inspecteur principal Piget fait relever tous les objets trouvés à terre près du cadavre, dont il examine scrupuleusement la position. La montre, tombée à terre, est arrêtée à l'heure présumée du crime.

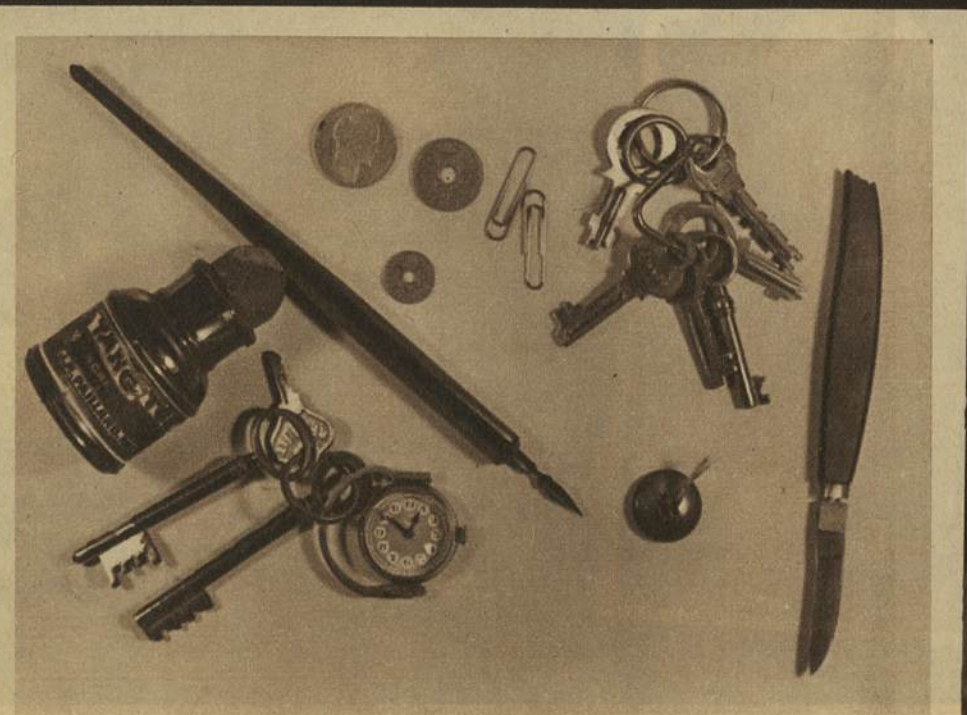
6. — Célestin dit à l'inspecteur principal Piget :  
— Ce client, Hubert Coquet, est venu ce matin. Shylock a refusé un nouveau prêt, et les traites impayées se trouvaient dans ce tiroir. Et l'inspecteur Piget de répondre : « Vous êtes allé déjeuner à 11 h. 30. Shylock examinait des dossiers. Pourquoi... »



### CONCLUSION

Il a suffi de l'examen des lieux, des circonstances du drame et des objets recueillis pour que l'inspecteur Piget se fasse une conviction.

Vous possédez autant d'éléments que lui pour assoir la vôtre. Examinez avec soin les photos, lisez avec attention les textes, et vous pourrez dire qui a tué Shylock.



**L'**AFFAIRE de la rue de Rennes — le mystère de la chambre jaune — qui vient d'être éclaircie, attire à nouveau l'attention du public sur le monde spécial des homosexuels en général.

Ainsi l'ingénieur Crémieux a été victime de ses funestes penchants, comme l'avait été le compositeur N..., attaqué chez lui par de trop tendres amis, comme l'avait été l'écrivain Scouffi, assassiné chez lui par un de ses jeunes amis; comme l'avait été Oscar Dufrenne, abattu dans son bureau par un marin qu'il avait racolé dans le promenoir de son music-hall; comme Leplée, le patron du Gerny's, qui fut « mis en l'air » par quatre jeunes gens jouant les gangsters...

Crimes impunis...

L'affaire de la rue de Rennes est à ce titre exceptionnelle : Collé, l'un des agresseurs de l'imprudent ingénieur, est déjà sous les verrous. Bellanger, l'autre ami de rencontre, est en fuite. Mais son nom, son signalement sont connus.

Est-ce que le milieu des homosexuels, jadis si fermé, si jaloux, si orgueilleux de lui-même, serait aujourd'hui plus ouvert à la surveillance policière ?

— Vos moyens d'existence sont inavouables ! »

En ces termes, le président de la 10<sup>e</sup> chambre correctionnelle, magistrat à l'ordinaire humain et bienveillant, interpelle avec une rudesse indignée deux éphèbes dont les cheveux trop ondulés, les vestons trop ajustés, les pantalons aux largeurs de jupe forment, dans le box des détenus, avec leurs camarades dépenaillés et hirsutes, le plus saisissant des contrastes.

De fait, le triste métier de ces « gosses de joie » aisément se devine. La prévention dit « vagabondage », mais c'est l'euphémisme habituel jeté comme un voile sur l'« amour qui n'ose pas dire son nom » !

Ainsi, au Palais, chaque jour défilent des hommes jeunes, authentiques prostitués, vivant comme des filles du commerce de leur charme ou, pour être plus exact, de leur participation à un vice en voie de propagation.

« Quelle rengaine ! » objectez-vous. Ce « nouveau » que vous nous contez remonte, parbleu, au déluge. La sodomie est vieille comme le monde, et tout porte à croire qu'elle durera autant que notre planète. Moïse, Platon, Virgile nous ont appris l'ancienneté de ces *tendances*, pour employer un mot cher à MM. les psychiatres ! Vos récriminations de Cassandre ne riment à rien et prêtent à sourire ! »

— Ouais ! J'attendais l'argument. A mon tour de convaincre l'ignorant ou l'incrédule que vous êtes ! Auriez-vous donc des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre ? Ou bien seriez-vous partisan de cette conspiration du silence aussi absurde que dangereuse ? Vous ne savez pas, sans doute, que pour de multiples causes, Corydon fait chez nous des adeptes de plus en plus nombreux, que, comme un défilé, l'horrible lèpre menace Paris, Babylone moderne, honteusement comparée désormais à Sodome.

Vous doutez ? Laissez, pour vous, discrètement soulever un coin du voile.

On se souvient de la retentissante intervention de M. Lionel Nastorg, au Conseil municipal.

M. Lionel Nastorg, à la suite de l'affaire Dufrenne, interpella le préfet de police d'alors, M. Jean Chiappe, en ces termes :

« Je n'ai jamais dit que notre société et notre époque avaient inventé l'homosexualité.

« Je constate que ces mauvaises mœurs infectent notre époque. C'est le présent et non le passé qui me préoccupe.

« Au surplus, je serais bien curieux de savoir si les anciens toléraient que ces mauvaises mœurs s'affichassent insolument sur le Forum ou sur l'Agora !

« Mais je le répète, nous sommes à Paris, et nous avons le devoir de défendre la rue de Paris

« J'ai appris que les faux marins ayant certains quartiers spéciaux pour ports d'attache, avaient le droit de circuler — j'allais dire de naviguer — dans Paris, travestis en vrais marins ; qu'ils avaient leurs rues, leurs trottoirs, leurs casernes hospitalières.

« Messieurs, ceux que je vise, par-dessus les termes de la question posée, ce sont ceux qui, avec ou sans uniforme, se livrent actuellement à la prostitution, au racolage dans les lieux publics, scandaleusement. Je dis qu'il est absolument intolérable que sur nos boulevards, dans nos rues, autour des vespasiennes qui sont pour ces messieurs leurs temples d'amour, circulent des individus maquillés comme des filles, d'allures inquiétantes qui, sans réserve, font aux passants des propositions sur la nature desquelles nul ne peut se méprendre...

« A l'heure actuelle, monsieur le préfet, vous avez le droit d'arrêter, administrativement s'entend, les femmes qui se livrent à la prostitution, qui racolent sur la voie publique. Et contre les hommes qui font exactement le même métier, vous êtes désarmé. Pourquoi cette différence ? »

Souriant, M. Chiappe monta à la tribune et répliqua :

« La crainte du gendarme est le commencement de la sagesse, la crainte du commissaire est une introduction à la vie vertueuse.

« L'amour qui n'ose pas dire son nom exerce ses ravages en notre siècle, mais beaucoup moins qu'il ne les exerça à certaines périodes très connues de l'histoire.

« Je ne dis pas qu'un nouveau Martial ne trouverait plus sujet à de cinglantes épigrammes. Non ! Mais enfin ce n'est, ni notre siècle, ni notre pays, qui ont inventé ce vice. La France s'en défend, elle s'en est déjà défendue et surtout par le mépris... »

### Nos pères avaient raison

Hier encore, les pratiquants de la secte se terraient. Ils vivaient dans l'ombre. Si parfois les échos de leurs turpitudes parvenaient jusqu'à nous, c'était avec l'étrangeté de l'inconnu, de l'anormal. Je cite comme symptomatique de cet état d'esprit l'aventure de cet hôtelier d'un quartier aristocratique qui, surpris de voir des hommes, toujours par couple, d'apparence correcte et respectable, prendre chambre pour, soi-disant, traiter une affaire — il leur fallait de quoi écrire — eut la curiosité de jeter, par le trou de la serrure, un regard indiscret.

Aussitôt édifié sur l'activité très spéciale de ses hypocrites clients et dégoûté de donner asile à leurs singulières tractations, il céda le fonds, comprenant que l'hôtel était repéré, marqué sur le carnet rose de ces messieurs.

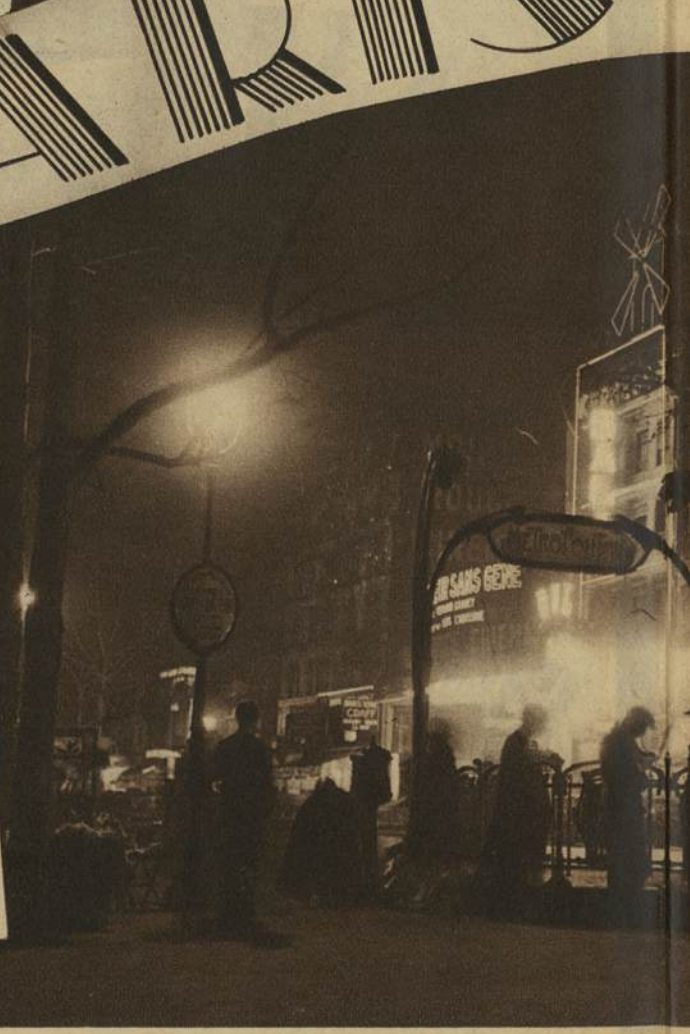
C'était l'immédiat après-guerre, encore le bon temps, celui de la sodomie clandestine. Depuis, les mœurs ont évolué. Voici d'ailleurs quelques édifiantes précisions. A Paris, dans un seul des rendez-vous habituels d'anormaux, la police procède, en un an, à près de mille arrestations.



L'arrestation des amis... l'ingénieur attire à nouveau l'attention du public sur le monde spécial des homosexuels en général.



PARIS







Et les inspecteurs de la « mondaine » n'interviennent que s'il y a exhibition publique, outrage à la pudeur, car, ne l'oublions pas, sur notre sol, la sodomie, en elle-même, n'est pas punie par la loi. Elle n'est ni crime ni délit, pas même au rang de menues contraventions. L'impunité est absolue. L'inversion ne relève que d'une morale, hélas ! en l'état de nos mœurs, singulièrement fléchissante.

Nos aïeux, cependant peu prudes, punissaient de mort les sodomistes. Aux xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, l'homme atteint et convaincu de ce crime était, pour « ce cas énorme et détestable », — ainsi s'exprimaient les arrêts de justice — attaché à un poteau en place de Grève, brûlé vif avec la minute du procès. Les cendres étaient semées au vent et les biens confisqués au profit du Roy par ordre de justice. Palsambleu ! les plus ardents devaient néanmoins réfléchir !

En l'an de grâce 1938, le coupable pris *publiquement* sur le fait, aura, s'il s'agit de ses débuts, quelques semaines de prison et le bénéfice de la loi de sursis. Une telle sanction n'a d'autre vertu que celle d'une réprimande. L'épouvantail judiciaire ne terrifie plus personne. La sodomie n'a même plus l'attrait du fruit défendu. Non endiguée, l'immorale vague se propage, menace dangereuse de tous les instants, pour les éléments sains et normaux.

### Les souteneurs de Corydon

C'est un secret qui ressemble fort à celui de Polichinelle. A Paris, les anormaux sexuels savent où se rencontrer, comment se reconnaître.

N'attendez pas de moi la nomenclature de ces relais étranges de l'enfer parisien !

Promenades publiques, mais à certaines heures, hydrothérapie-prétexte, lieux où pour les anormaux le spectacle est dans la salle. J'en ai suffisamment dit.

Là, entre coreligionnaires, l'on a tôt fait de se reconnaître.

« Un seul regard a suffi pour que nous nous comprenions ! » confessent au juge deux grands gaillards de 22 et 23 ans, arrêtés pour avoir violé les dispositions de l'article 330 du Code pénal.

La police opère razzia sur razzia ; l'infamante ronde n'en continue pas moins, dégénérant parfois en visions de sabbat.

A ces échappés de Sodome, tout un demi-monde masculin prête sa galante complicité, tandis que, autre signe des temps, un quelconque Prosper, de la terrasse d'un bistrot voisin, surveille attentif et intéressé les exploits de son écurie, prêt, le moment venu, à prélever sur les bénéfices la part du lion.

Déjà les tribunaux ont jugé et, empressons-nous de l'ajouter, châtié ainsi qu'il convenait des souteneurs de cette trempe. Mais n'est-ce point un critérium ? Celui du vice spécial commercialisé, de Corydon définitivement asservi, domestiqué !

Autre surprise, et de taille ! Le secteur d'élection de ces pèlerins est aussi celui où foisonnent les maisons de bon accueil féminin. Veulent-ils donc, par point d'honneur, battre « ces dames », si j'ose dire, sur leur propre terrain ? Quel nouveau cercle du vice ! On m'affirme qu'ils sont *plusieurs centaines*. De comptoir en comptoir, comme les marionnettes, ils font trois demi-tours et puis, bien sages, retournent à leur port d'attache.

« Je cherche des amis de rencontre ! dit l'un d'eux au juge. L'homme qui m'exploite m'a contraint, par menace, à ce métier ! »

Il dit vrai. Malheur au poulain riant dans les brandards, ou déserteur de l'herbage. L'œil du maître veille. Gare aux longues estafilades, à l'irréparable préjudice esthétique, aux honteuses cicatrices marquant un visage, car le cher petit rasoir quitte rarement la « p. ofonde » du protecteur !

Ces prostitués ? Des gamins ! Des paresseux, amenés là par crainte du travail.

Leurs partenaires ? Des hommes... comme les autres ! Grands ou petits, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, MM. Tout-le-Monde ! Le modèle standard « Français moyen ».

Là est, en vérité, mon inquiétude ! Que Sodome recrute parmi les pervers sexuels en rupture de clinique ou d'asile, qu'elle soit ville d'asile d'anormaux demeurés mentalement au stade « lycéen », ou de snobs en quête de nouveau, n'en fût-il plus au monde, je n'en aurais cure.

Mais que cette forme étrange du vice se répande chez nous, qu'à chaque pas l'homme normal risque de coudoyer l'un de ces êtres d'exception, voilà le danger ! Voilà contre quoi je m'insurge !

Magistrats, sociologues, médecins se penchent sur ce problème. L'inconscience des sodomistes émeut à juste titre les premiers. Avec le même calme, la même sérénité qu'ils confesseraient un délit de chasse ou de pêche, ces délinquants spéciaux avouent leurs pratiques détestables, comme étonnés de voir leur perversité honnie, bafouée, sanctionnée.

Dans les procès en divorce, l'adultère du mari revêt trop souvent la forme de ces inattendus égarements. Insidieuse ou arrogante, timide ou audacieuse, l'inversion s'infiltré partout.

A quand le « holà ! » pour mettre un terme au scandale ?

### Jessées exemplaires

Ces hommes sont-ils des fous ? Pour certains, la chose ne fait aucun doute. Abandonnons ces malades en état de déséquilibre moral aux soigneurs adéquats.

Restent tous ceux — l'immense majorité — qu'une anomalie prédisposante incite à prendre « le sens interdit ». Pour partie, ils refouleront toute leur vie ces tendances par honte, considérations morales, ou bien, tout bêtement, parce que l'occasion ne sera pas née ; pour partie aussi, ils « succomberont à la tentation ».

La peur du châtiment est le seul remède de nature à fortifier leur volonté déficiente.

Cela posé, il est aisé de conclure : Comme un *leitmotiv*, la majorité des sodomistes en difficultés avec la justice affirme le credo de son orthodoxie sexuelle.

« Je suis normal, je l'affirme ! » clament-ils. Qu'allaient-ils donc faire en ces galères, où leur arrestation se produisit ?

Faisons au plus vite, comme en d'autres pays, de l'homosexualité un délit nouveau, que les pratiquants de cette secte n'ignorent plus que, même à huis clos, leurs actes tombent sous les foudres de la loi et les exposent à l'emprisonnement. Leur ardeur sexuelle s'aiguillera alors vers les voies permises, et tout ainsi reviendra au mieux en pays de France.

Quant aux jeunes fainéants vivant du prix de leur stupre, je verrais pour eux avec faveur la peine corporelle du fouet, agrémentée de quelques semaines de *hard labour*. C'est un bon service à leur rendre.

MARIUS LARIOUE.

arrestation de Collé, l'un des amis de rencontre de l'ingénieur Crémieux, attire à nouveau l'attention du public sur le monde secret des homosexuels — ceux du vrai — travestis ou non — professionnels ou amateurs.



# 3.000.000 de francs

Le Célèbre Professeur AOUR, dont la réputation est devenue mondiale, a décidé de distribuer GRATUITEMENT, à titre purement humanitaire et aux mille premières personnes qui en feront la demande :

1° La Mystérieuse FLEUR IRRADIANTE, préparée d'après votre nativité, dont la possession apporte la victoire ;

2° L'Horoscope (véritable étude de vie) qui révélera, entre autres choses, les moyens pour chacun de gagner à la LOTERIE, en indiquant le jour, la tranche et les nombres favorables ;

3° Un billet de Loterie absolument gratuit, à toutes les demandes qui lui paraîtront réunir les qualités requises pour gagner au tirage de la prochaine tranche, comptant uniquement sur la reconnaissance des favorisés.

Des attestations par milliers et des félicitations des gagnants de la LOTERIE NATIONALE sont à votre disposition.

Vous pouvez faire un essai de 20 jours sans aucun engagement de votre part.

Faites lui confiance et découpez la présente annonce en l'envoyant avec l'indication de votre date de naissance (heure et lieu si possible)

**N'ENVOYEZ NI ARGENT, NI TIMBRES**

Professeur T. AOUR, 59, rue Victor-Hugo - LYON (Rhône)

Cette offre n'est pas valable en Belgique.

## Pour MAIGRIR de 1 à 30 kilos

prenez des cachets DELLOVA qui font maigrir progressivement de 4 à 5 kilos chaque mois, sans régime, en secret et sans danger pour la santé.

Recommandés par le corps médical

La boîte 17 fr. Envoi discret (co c. remboursé par Lab. J. D. Lafosse, 48, avenue de la République, Paris.

## Vous aurez tous de beaux cheveux

L'envoi "gratuit et franco" mon livre précieux de bienfait contre : chute, démangeaisons, pellicules, cheveux clairsemés, gras ou secs, etc... et activer repousse. Attestations admirables. Cela ne vous engage à rien, écrivez-moi : Sœur Haydée, des Bourdettes St-Agne, Route de Balma, TOULOUSE

## ÉCHANTILLON GRATUIT

**D'EAU PRÉCIEUSE DEPENDIER** est envoyé par retour du courrier, sur simple demande à C. ROUX, Dren Phie, 52, r. d'Alsace-Lorraine, Malakoff (Seine) à toute personne souffrant d'eczéma, psoriasis, démangeaisons, dartres, maux de jambes, ulcères variqueux, maladies de la peau ou maladies des veines, qui pourra ainsi apprécier sans bourse délier, les rapides et bienfaisants effets de l'Eau Précieuse Dependier. Ce remède souverain a guéri depuis un demi-siècle des milliers de malades désespérés après avoir tout essayé, mais en vain. Toutes pharmacies.

## ACCORDÉONISTES

DEMANDEZ LE CATALOGUE 30  
FABRIQUE FRANÇAISE  
DEDENIS, BRIVE (Corrèze)

**PARFUM** « TROUBLANT », enchanteur, irrésistible, attire la sympathie et l'amour : 12 et 30 fr. Pour plaire, se faire aimer, de près, de loin, 18 fr. Pour hypnotiser en 3 leçons, 4 fr. 50. Livres psychiq. d'amour, etc. Ec. L'INITIATEUR, à VIESLY (Nord).

Mme MAX Voyante, diplôme International, Tarots. Lignes mains. Guide, renseign. ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9<sup>e</sup> (M<sup>o</sup> Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)



**VOUS NE SEREZ**

plus  
**CHAUVES**  
grâce à

## CAPILLOGÈNE

TRAITEMENT SCIENTIFIQUE

de la

**CALVITIE**

53, Bd Haussmann — Paris (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : OPÉRA 40-34

## ACCORDÉONS

TRÈS GRANDS CHOIX  
PRIX INTÉRESSANTS

Catalogues gratuits

BENA, 100, Rue Malpalu  
ROUEN (Seine-Inférieure)

## LA PLANTE QUI FAIT MAIGRIR

**SANS DROGUES NI RÉGIME** avec l'extrait de GANDHOUR vous pourrez maigrir du corps entier ou de la partie désirée pour conserver votre allure jeune, votre agilité et mieux vous porter. Résultat visible dès le 6<sup>e</sup> jour. Recommandé par le corps médical. Notices et ÉCHANTILLON GRATUIT Laborat. GANDHOUR, 8, rue Michodière, PARIS.

## MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17<sup>e</sup>

## ÉCOLE INTERNATIONALE

## de DÉTECTIVES

ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8<sup>e</sup>)

CAR. 19-45

MARCEL AYMÉ

## DERRIÈRE CHEZ MARTIN

Nouvelles  
Les 36 visages de Martin.

ROBERT FRANCIS

## LA JEUNE FILLE SECRÈTE

Roman

?

?

?

Pour la publicité dans « DÉTECTIVE » s'adresser à : M<sup>me</sup> H. DELLONG  
1, r. Lord-Byron. BALZAC 12-00



## GRANDE VENTE RÉCLAME

500 Chronographes à remise à 0

donnant l'heure au 1/5 de seconde

sacrifiés à titre de lancement

prix imposé 200 FR.

exceptionnellement

**75 FR.**

N° 32 D Modèle de poche ou bracelet..... 75 fr.

N° 33 D Modèle pour dame..... 80 fr.

Supt. boît. chromé et verre incassable..... 15 fr.

Bracelet métal..... 10 fr.

Garantie de 5 Ans sur bulletin numéroté et enregistré

Cette vente a lieu sous le contrôle de Heure-France,

et tous les chronographes sont brevetés S.G.D.G.

Il ne sera pas vendu plus de 2 montres à la même personne

Envoi contre Remboursement

**ALTA 120, Rue de Rivoli PARIS Metro Châtelet**

## RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

Sans purgatifs, sans calomel — Et vous bondirez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11,75.

## VOS SEINS

sont-ils insuffisants et plats ? Mous et tombants ? Trop gros et lourds ? Ecrivez, en citant ce journal, à Mme PASTEUR-LONGARD, 6, square Albin-Cachot, Paris-13<sup>e</sup>, qui a fait vœu d'envoyer gratuitement sa recette merveilleuse et sans danger, adaptée à chaque cas, pour obtenir en quelques jours une poitrine ravissante. Un vrai miracle !



L'INFLUENCE PERSONNELLE. Volume illustré : 20 fr.  
LES FORCES MYSTÉRIEUSES (M. Frichet) : 18 fr. - TRAITÉ DE SORCELLERIE ET DE MAGIE PRATIQUE, la science, des vieux magiciens mise à la portée de tous (Pr Simard). Fort volume illustré : 30 fr. - MANUEL DE L'AMOUR CONJUGAL (Dr Eynon). illustré : 14 fr. - L'ART D'AIMER (Dr Jaf) illustré : 14 fr. - AVANT, PENDANT, APRÈS (Dr Caufeynon). illustré : 12 fr.

Chaque volume, accompagné du Catalogue général de livres rares et précieux, est expédié franco contre bon ou mi-poste adressé au COMPTOIR DU LIVRE, 18, r. du Mail, Paris-2<sup>e</sup>



**RIDES**, patte d'oie, coin du nez, de

la bouche, du front, etc. : poches des yeux, paupières fripées, points noirs, bajoues, cou flétri, atténués en 8 j. Disparus en 1 mois. Méth. nouv. sensationnelle. Facile chez soi, en secret. Ecrivez-moi pour envoi gratuit Sœur MAS, 36, r. de la Glacière, Paris

# L'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit :

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur M.A. GRARD de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre immédiatement.

Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

**Système Nerveux et de**

**l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les**

**Maladie des Voies Digestives et du**

**Système Musculaire et Locomoteur.**

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instamment tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

**C'EST GRATUIT :** Écrivez à M<sup>r</sup> le Docteur M.A. GRARD, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'étranger lettres 1,75, cartes 1 fr



## LES AVIATEURS DE M. HONORÉ

**C'**EST pour cela que tu m'as emprunté ma combinaison d'aviateur ? Tu éprouves le besoin de te déguiser, maintenant, pour te faire « posséder ». Je te conseille de rentrer de suite chez toi et de me rapporter ma pelure au trot.

Bébert, d'un geste nerveux, enfonce ses mains dans les poches de son ragan époque 1900, et surveilla le départ du jeune aviateur tout de cuir vêtu. Je m'approchai alors de lui :

— Bonjour, Bébert. Ce n'est pas ton neveu, ce jeune mécano d'aviation auquel tu parlais ?

— C'est un idiot, répondit Bébert, mais cela n'empêche pas la parenté. Jamais il ne pourra se débrouiller. Lorsqu'il a une idée, c'est une catastrophe. J'ai voulu, dernièrement, le faire entrer dans la police. Ah ! malheur, il n'a « pas touché terre ». Il est vrai qu'il avait fait 38 fautes dans sa première dictée ; c'était trop, paraît-il !

— Tu m'avais pourtant dit que ton neveu était instituteur près d'Orléans, fis-je à Bébert, lequel, sans attendre mon invitation, s'était déjà installé à la terrasse d'un café.

— Oui, répondit-il, mais c'était pour surveiller les récréations pendant les vacances.

Je ne savais toujours pas dans quelles circonstances, le neveu, revêtu de la combinaison de Bébert, s'était fait « posséder ». Toutefois, j'attendais les révélations de mon compagnon, sachant ses silences de courte durée.



— A propos, fit-il, tu le connais, toi, le type qui se fait appeler M. Honoré, importateur de bestiaux ?

J'avais compris, le neveu de Bébert avait été engagé dans « les aviateurs de M. Honoré », lequel opère de la façon suivante :

— Madame la concierge, ne vous impatientez pas, déclare M. Honoré, faisant le simulacre de chercher dans toutes ses poches une adresse qu'il paraît avoir égarée. Ma visite va sûrement faire le bonheur d'un de vos locataires, lequel, sans travail, m'a été

recommandé, et auquel je vais offrir une situation rémunératrice.

La curiosité de la concierge ainsi éveillée, Honoré continue ses recherches infructueuses pour retrouver cette maudite adresse. Il semble désespéré de ne pouvoir se souvenir du nom du postulant et finit par déclarer :

— C'est bien ma veine, j'ai égaré ce bout de papier. Tant pis, il n'y a rien à faire, la personne qui me l'avait recommandé ayant quitté la France. Je ne puis attendre pour cet emploi et vais faire paraître une annonce.

M. Honoré a choisi son heure pour effectuer cette démarche. Il sait qu'il ne faut, sous aucun prétexte, déranger une concierge le matin ou pendant la préparation de son déjeuner. L'après-midi on peut s'expliquer, et il est bien rare que celle-ci laisse partir le détenteur d'une situation lucrative sans essayer de lui placer un des membres de sa famille qui, justement, est sans place, ou veut changer de situation.

— Nous sommes des gens honorables, en qui vous pouvez avoir toute confiance, déclare la concierge au visiteur.

C'est bien ce que cherche M. Honoré. Malgré tout, ce dernier fait mine d'hésiter. Il regarde fixement son interlocutrice, réfléchit, range ses papiers et, finalement, se décide.

— Au fait, Madame, vous avez peut-être raison, je veux bien engager votre parent. Voilà ce dont il s'agit : Je fais abattre tous les jours une grande quantité de bestiaux. Il est nécessaire que les peaux soient découpées suivant un gabarit précis par des gens sérieux qui travaillent seulement le matin, jusqu'à midi, et auxquels je donne 450 francs par semaine. Naturellement, si je paie ce prix élevé, c'est en raison de la tenue spéciale que la commission d'hygiène impose aux ouvriers travaillant dans les peaux, qui se compose d'une combinaison genre aviation, d'un prix assez élevé, 900 francs, mais que je puis faire obtenir pour 600 francs, et qui dure plusieurs années.

Bref, une heure après, on peut apercevoir M. Honoré prenant lui-même les mesures de son futur employé qui, forcément, doit commencer le lendemain.

— Venez de suite avec moi pour effectuer cet achat, car pour la re-

mise, il est nécessaire que je me présente moi-même, déclare M. Honoré, l'air pressé.

Arrivé près de la place des Ternes, où se trouve une maison à double issue, M. Honoré qui, pendant tout le trajet, a fait miroiter les avantages de cette situation, se fait remettre l'argent destiné à l'achat et disparaît, laissant son futur employé dans le taxi, pour en régler par la suite les frais, lorsqu'il s'aperçoit de l'escroquerie.

M. Honoré ne réussit pas toujours son escroquerie, qui est basée sur l'achat du vêtement spécial. Il arrive quelquefois que le postulant possède ou est à même de se procurer cette fameuse combinaison. Ce qui était le cas pour le neveu à Bébert. Le coup est raté, et Honoré, beau joueur, n'a plus qu'à préparer sa retraite.

— Oh ! alors, mais c'est parfait si vous avez déjà le vêtement, déclare-t-il, venez demain aux abattoirs, vous demanderez l'échaudoir de M. Honoré, du reste, je serai là.

C'est pourquoi, à intervalles réguliers, on aperçoit dans les abattoirs un pauvre type vêtu en aviateur, cherchant le fameux échaudoir de « M. Honoré, importateur de bestiaux ».



M. Honoré est un ancien « bonneteur » obligé de changer de combine par suite de rhumatismes, lui enlevant l'agilité des doigts. C'était un « fort », mais cette qualité ne l'empêchait pas d'être volage et de mettre ses dons à profit pour ne pas payer le juste tribut de ses amours passagères.

— Vous savez, déclarait-il à sa compagne, en préparant ostensiblement deux billets de 100 francs dans une enveloppe, je suis très généreux, du moins je le pense, mais comme beaucoup de gens âgés, j'ai des petites manies. Je ne puis supporter que l'on discute d'argent à certains moments... Tenez, placez cette somme dans votre bas, le plus profond possible, jusqu'à notre départ, et ne parlons plus de cette question, je vous en prie !

— Je suis encore tombé sur un « piqué », se dit la femme, qui accepte avec plaisir, vu la somme dont elle est gardienne.

Pourtant, Honoré, ne demande pas des choses impossibles, il est d'une

exigence normale. Toutefois, il adore le silence.

— Ne parle pas, petite, précise-t-il, tu as mieux à faire.

Cependant, au départ, M. Honoré sollicite encore une autre faveur : il désire que sa compagne, en quittant l'hôtel, lève un peu sa robe, de façon à apercevoir pendant quelques instants l'enveloppe dans le bas, pendant que cette dernière s'éloigne.

— Décidément, conclut la femme, il est encore plus piqué que je ne croyais, mais pour deux cents francs, il faut faire bon poids.

Soyez tranquille, la contemplation de M. Honoré ne dure pas très longtemps, car il n'ignore pas que cette enveloppe ne contient que deux bouts de journaux. Elle avait été préparée à l'avance pour remplacer celle contenant les deux cents francs subtilisés au moment de la remise, et si Honoré désirait tant apercevoir l'enveloppe dans le bas de sa compagne, c'était uniquement pour éviter que celle-ci ne s'en aperçoive avant le départ de l'hôtel.

M. Honoré est très fixé sur le choix de ses compagnes, mais comme il est un peu « miro », il devait forcément tomber, un jour, sur un sujet déjà exploité, qu'un changement de costume avait entièrement transformé. Les préparatifs s'étaient opérés normalement. Honoré avait déjà placé son pantalon bien plié près de la fenêtre afin d'en ménager le pli, lorsque la douce compagne s'en empara le suspendant par la fenêtre dans la rue en s'écriant :

— Maintenant, toi le faux « Piqué », refile moi la bonne enveloppe avec les deux cents francs. Au moindre geste je balance ton froc dans la rue et j'attaque une « postiche » qui s'entendra de loin.

— Un homme sans froc est « bon à l'ape » dit sentencieusement Bébert qui s'y connaît.

M. Honoré s'exécuta.

A quelques mètres de l'hôtel il fut rejoint à nouveau par la femme, laquelle souriante lui remit l'enveloppe contenant les coupures de journaux en lui disant :

— Je crois que cela se gagne. Tu ne pourrais pas mettre cette enveloppe dans tes chaussettes et retrousser ton pantalon en t'éloignant pour me faire « marrer » ?

L'ARGUS DE LA PEGRE.





Au cours d'une rixe après boire, l'Algérien Kalifa avait tué un de ses compatriotes. Il vient d'être condamné à 5 ans de bagne et 20 ans d'interdiction de séjour.

## NOTRE VOIX

### EN FAVEUR DES VICTIMES

UNE centaine de décrets-lois ont été encore promulgués la semaine dernière, et le bref exposé qu'en ont donné les communiqués officiels ne permet d'avoir, sur la plupart d'entre eux, que des vues très incomplètes.

Quelques-uns, par leur titre même, ont néanmoins frappé immédiatement l'attention : celui relatif au bagne, sur lequel nous reviendrons, et un autre, plus modeste d'aspect, mais dont la portée est considérable.

Nous voulons parler du décret-loi qui exempte les plaideurs « peu fortunés » de faire l'avance des droits d'enregistrement des jugements qui leur ont accordé une pension alimentaire ou une indemnité à la suite d'un accident.

Pour l'instant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne pouvons que nous borner à quelques observations sommaires en suivant le bref exposé que nous venons de transcrire.

Le Gouvernement, alerté par les campagnes efficaces de l'opinion (et nous nous flattons d'avoir, souvent, apporté notre contribution à ce mouvement) vient enfin de faire cesser une monstrueuse iniquité.

Cette iniquité frappait, parmi ceux que touche le malheur, les plus dignes d'intérêt : il s'agissait de femmes abandonnées par leur mari ou d'enfants par leur père, et à qui le tribunal accordait une pension alimentaire. Quand l'état de dénuement était complet, l'assistance judiciaire permettait à ces malheureux de ne payer aucun droit d'enregistrement. Mais, dans certains cas, la femme, sans être dans la misère, était néanmoins très gênée : pas assez pauvre pour obtenir l'assistance judiciaire, pas assez riche pour s'offrir le luxe de verser des sommes importantes à l'enregistrement, alors surtout qu'elle n'était pas sûre de pouvoir récupérer les avances qu'elle avait ainsi faites, car l'on sait toutes les facilités que peut trouver un débiteur rusé et malhonnête pour se rendre insolvable.

La même situation se produisait en matière d'accidents d'automobile... Et là encore, la soudaineté du malheur frappant une famille, la privant de son chef, entraîne des désastres souvent irréparables ; mais ce qui était injuste et parfaitement légal, avant le récent décret-loi, c'était d'imposer des frais tels à la victime ou à ses ayants-droit que ceux-ci en étaient, par avance, découragés.

Une bonne justice doit être accessible à tous et rapide. Le dernier décret-loi apporte, sur ces deux points, une sensible amélioration.



### Deux escrocs de bonne origine



Les belles-mères ne sont pas toujours des tyrans ! Celle de Jacquemin lui tenait lieu de banquier, mais il l'escroqua !



Ancien avocat, Klaer est également un homme déchu, que ses nombreuses escroqueries ont conduit à la prison.

# LA JUSTICE

## PETITS PROCÈS

### LE VOYEUR A LORGNETTE

LA cour d'assises de la Seine va prochainement juger une affaire de viol, qui sort un peu, si l'on ose dire, de l'ordinaire. Quatre accusés auront à répondre de leur crime, car ils se sont mis à quatre pour parvenir à leurs fins et cette pluralité même est une circonstance aggravante, plus un cinquième, dont le rôle fut assez spécial.

La victime n'est pas une vierge qui aurait été profanée ; sa vertu aurait trébuché, paraît-il, bien avant la scène qu'elle a dénoncée dans sa plainte, mais il n'y a pas que des vierges qui soient violées.

Donc, cette jeune personne (employée dans une chapellerie) accuse les quatre inculpés de s'être mutuellement aidés pour abuser d'elle. Elle avait bien consenti, reconnaît-elle, à suivre l'un d'eux dans une promenade sentimentale du côté de la rue de l'Ourcq. Ne précisons pas davantage, cela pourrait avoir des inconvénients.

Dans ce quartier, il est un terrain vague très recherché des amoureux et (toujours si nous en croyons les informations dignes de foi qui font l'objet de l'examen du juge d'instruction M. Glorian) très connu pour la destination assez spéciale qui lui est réservée.

C'est un terrain, qui, quoique vague, sert à des actes précis. Il est très fréquenté ; c'est un paradis terrestre, où, en guise de pommier, pousse la mauvaise herbe qui ne souffre pas trop du tassement que lui fait subir le poids des corps enlacés.

Imprudente petite employée, qui alla se promener dans ces parages inquiétants et plus imprudente encore d'avoir avoué à son compagnon (elle le connaissait très peu) qu'elle n'avait eu qu'un amant (accidental) et qu'elle n'avait « trébuché » qu'une fois.

Il n'en fallait pas davantage pour fournir au voyou une occasion d'en venir... aux mains.

« ... Tu ne l'as fait qu'une fois ? eh bien ça fera toujours la seconde ! »

Et l'ayant dit, il passa aux réalisations, cependant que ses trois camarades (qu'il avait prévus de la « promenade » qu'il devait faire et des amusements qui s'ensuivraient), cachés derrière une palissade, s'approchèrent à leur tour du lieu du combat.

Car il y eut un véritable combat. Surprise par le guet-apens, la jeune fille tenta de résister. A défaut de cris étouffés par des paumes solides, elle tenta l'impossible sauvetage par des morsures. Mais terrassée par les quatre gars, tous jeunes et d'attaque, elle dut subir, de toutes les façons, les violences des brutes déchaînées.

Jusque-là, l'histoire de ce viol ressemble aux précédentes. Mais elle se corse d'un chapitre inédit.

Un cinquième personnage apparaît dans le récit.

Tandis que tour à tour, et quatre fois de suite, la scène odieuse se jouait avec un acteur différent, un individu prenait un plaisir extrême à la suivre.

Derrière la palissade qui entourait le terrain, il regardait violer la jeune fille et à l'aide d'une lorgnette, il ne perdait aucune phase de l'opération.

Bien mieux, à un certain moment, (c'était au quatrième acte du drame) comme la jeune fille semblait résister un peu plus vigoureusement à l'attaque dont elle était l'objet (les trois premiers complices ayant déjà « opéré », n'avaient plus la même force que quelques instants auparavant) le « voyeur » à lorgnette avait donné un... coup de main.

Comme cela, sans plus de façons : désireux de voir s'achever le spectacle et que rien n'en pût entraver le développement, il était venu à la ressource apporter son aide à l'accomplissement du dernier viol. Il n'avait pas demandé davantage, ni à participer personnellement aux ébats. Ayant permis au dernier polisson de prendre son plaisir comme il l'avait voulu, il s'en était retourné derrière sa palissade et avait suivi de la lorgnette la fin du jeu.

Dénoncé également par la victime, le voyeur fut identifié et arrêté ; aux côtés des quatre principaux accusés, il aura, lui aussi, à répondre devant le jury de l'assistance matérielle qu'il donna aux auteurs du viol.

Il ne fit d'ailleurs aucune difficulté pour reconnaître ce dont il était accusé. Son passe-temps familial, quotidien, il l'avoua sans détours et aussi l'achat de la lorgnette, qui n'avait pas d'autre emploi que celui qui vient d'être indiqué.

Pour une fois, le rôle de voyeur risque d'être sanctionné avec quelque sévérité par les juges populaires : ce n'est plus, dans le répertoire des privautés, un rôle de tout repos.

### EXPERTISE DE POILS

LE docteur Paul, célèbre entre tous les médecins-légistes, vient d'empêcher une erreur judiciaire.

Il avait été commis par M. Glorian, juge d'instruction, pour examiner une jeune femme, habituée à fouler d'un pas professionnel le trottoir des grands boulevards, pour y recruter sa clientèle passagère. Cette femme était accusée par un sergent d'infanterie coloniale, en permission à Paris, d'avoir commis un entôlage fructueux. Toutes les économies du sous-officier lui avaient été raflées, à la suite d'une brève « conversation » dans une chambre d'hôtel. L'hôtel était connu de la police comme un repaire d'entôleuses et l'inculpée avait été déjà condamnée deux fois pour ce délit.

Il y avait donc, dans l'accusation portée par le sergent, un ensemble de présomptions suffisamment graves, précises et concordantes, comme dit le Code pénal, pour justifier l'arrestation de la jeune femme.

Mais le sergent ne s'était pas contenté de reconnaître formellement l'inculpée : il avait ajouté dans sa plainte des précisions anatomiques.

« La femme qui m'a entôlé, disait-elle, a ceci de caractéristique et d'original (*sic*) qu'elle est excessivement poilue. Sa poitrine est couverte de poils noirs, d'une épaisseur comme je n'en ai jamais vu... »

Nous respectons fidèlement le style et l'orthographe du plaignant. Ainsi donc, ce sergent, dont les expériences amoureuses, sous les cieux les plus divers, avaient dû être abondantes, donnait une précision qui méritait un contrôle judiciaire.

Et comme, d'une part, la femme niait violemment, se disait innocente, victime d'une ressemblance, et que, d'autre part, le juge d'instruction ne pouvait se livrer lui-même à une expérience de vérification, le docteur Paul fut chargé d'éclairer la justice.

Et l'examen du célèbre médecin-expert fut décisif : le système pileux de l'inculpée n'offrait aucune abondance suspecte ; il était normal ; aucune trace épilatoire (qui eût été la preuve de la culpabilité, par le souci qu'aurait manifesté la présumée coupable de faire disparaître le moyen de l'identifier) n'était relevée.

Le docteur Paul rédigea son rapport et, malgré les affirmations plus formelles encore du sergent entôlé, une ordonnance de non-lieu a été rendue par le juge.

Comme quoi il est dangereux pour un plaignant de trop préciser. Car le sergent est convaincu qu'il y a eu, dans cette affaire, une erreur judiciaire et que la vraie victime, c'est bien lui, d'abord volé dans une chambre de passe et ensuite impuissant à se faire rendre justice.

# DES HOMMES

PETITES CAUSES

## NOTRE-DAME DE LESBOS

**L**OUISE G..., qui était jugée, avec quelques autres inculpés par la XVI<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de la Seine, réalise le type même de la garçonne : elle le réalise aussi complètement qu'il est possible, mais ce n'est pas pour ses goûts spéciaux qu'elle était poursuivie, le Code pénal laissant encore, en France, chacun libre de suivre ses penchants, à la seule condition qu'il ne leur donne pas une publicité qui outragerait la pudeur.

Une inculpation de recel était portée contre Louise G... et deux Polonais, Olga Winiarska et son amant Boleslaw Izatkowski. Mais, précisément, le recel se compliquait d'une aventure très « spéciale » où s'affirma le tempérament de Louise, la garçonne.

Curieux échantillon, en vérité, que cette jeune femme de vingt-six ans, fille d'un avocat qui occupe dans un grand barreau de province une place de premier rang ; les parents ayant divorcé, Louise, ballotée de l'un à l'autre, avait poussé et mal poussé. Elle vint à Paris, tenta, sans succès, de faire du journalisme et, sur les flots tumultueux de sa destinée, aborda aux rivages de Lesbos...

Il y a quelques mois, devant la même XVI<sup>e</sup> chambre correctionnelle, on avait déjà vu l'authentique garçonne, inculpée d'escroquerie dans une curieuse histoire d'ampoules électriques : Louise G..., à qui s'intéressait un riche et vieux baron, avait réussi à soutirer à ce dernier environ un million.

Il s'agissait de commander une fabrique d'ampoules, destinées aux principales églises de Paris : Notre-Dame, la Madeleine, Sainte-Clotilde et d'autres encore faisaient, d'après les indications, les factures

## UN HOMME GOUVERNÉ

**L**ES magistrats, par profession, doivent en entendre de « belles ». Cet euphémisme est synonyme dans mon esprit de mensonges. Parbleu, les prévenus n'ont pas prêté serment de dire la vérité.

M. Pertus a-t-il commis le délit d'adultère, de complicité avec la dame Pigeon Adèle, sa soi-disant gouvernante ? Tel est le procès !

Aux côtés de M. Pertus, si mince, si frêle « qu'une aiguille le percerait », le splendide épanouissement de la dame Pigeon Adèle, brune au tempérament ardent, laisse pensif et attristé l'observateur.

**LE PRÉSIDENT (à Adèle Pigeon).** — Lorsque le commissaire a frappé à la porte pour son constat, il a demandé Mme Pertus. Vous avez répondu aussitôt : « Voilà, voilà, on y va ! » (Rires.) Vous ne vous appelez cependant pas Mme Pertus ?

**LA PRÉVENUE.** — Je suis la gouvernante de M. Pertus, simplement (sic).

**LE PRÉSIDENT (poursuivant son attaque).** — Vous avez ouvert la porte, vous étiez en chemise, pieds nus ?

**LA PRÉVENUE.** — Dame, je venais de me lever.

**LE PRÉSIDENT.** — Je sais. Vous avez dit au commissaire : « Touchez les draps, ils sont tièdes ! »

**LA PRÉVENUE (avec fierté).** — J'ai dit : « Ils sont chauds ! » (Hilarité.)

**LE PRÉSIDENT.** — Soit ! Dans la pièce voisine, M. Pertus dormait dans un lit de milieu à deux places.

**LE PRÉVENUE.** — Oui, comme d'habitude. Je ne comprends pas...

**LE PRÉSIDENT.** — Dans le cabinet de toilette, le bâton de rouge de Mme Pigeon fraternisait avec votre brosse à dent, votre rasoir ?

**LE PRÉVENUE.** — Eh bien, mais qu'est-ce que cela prouve ?

**LE PRÉSIDENT.** — Cela prouve que le mari de Mme Pigeon a pris ombrage de tant d'intimité et qu'il a porté plainte.

**LE PRÉVENUE.** — J'ai reçu la visite de cet énergumène. « Chassez ma femme, a-t-il dit. Moi, je n'en veux plus, mais je ne veux pas qu'elle demeure chez vous ! »

**LE PRÉSIDENT.** — Vous avez néanmoins gardé sous votre toit Mme Pigeon ?

**LE PRÉVENUE.** — Je n'avais rien à lui reprocher. C'est une gouvernante parfaite. (Rires.)

**LE PRÉSIDENT.** — Que gagne donc chez vous cette gouvernante parfaite ?

**LE PRÉVENUE (ingénu).** — Mais rien du tout. Elle est nourrie...

**LE PRÉSIDENT (avec à-propos).** — Et couchée !

Un instant de délibéré, et voici les prévenus condamnés à 50 francs d'amende chacun.

Si la gouvernante de M. Pertus ne lui a rien coûté jusqu'à ce jour, elle va maintenant lui coûter quelque chose.

produites par Louise au crédule baron, une invraisemblable consommation de lumière. Le baron paya et s'aperçut, un peu tard, qu'il avait été roulé.

Louise G..., condamnée à quelques mois de prison, fit un séjour à la Petite-Roquette.

Et elle y séduisit bien des cœurs. Lesbienne éperdue, elle gagna à sa cause plusieurs détenues.

A la Roquette, Louise G... connut Olga Winiarska, et, quand les deux femmes furent libérées, elles continuèrent à se voir. C'est ainsi qu'Olga présenta à Louise une de ses compatriotes, Hélène Mikhora, une blonde ravissante.

Hélène Mikhora, précisément, avait des difficultés sérieuses au point de vue de sa situation administrative ; elle n'avait pas obtenu sa carte d'identité et se trouvait obligée de quitter la France à bref délai.

Olga Winiarska persuada Mme Mikhora qu'elle pourrait lui faire obtenir des autorités la permission nécessaire, grâce à l'entremise de Louise G..., qui avait, disait-elle, de puissantes relations. Mais il faudrait donner, de-ci de-là, quelques pourboires, et les pourboires, par versements successifs, atteignirent 1.000 francs.

Cette fable coûta donc un billet à l'infortunée Mme Mikhora, mais le plus grave, dans l'aventure, ce ne fut pas l'escroquerie dont elle avait été la victime, mais plutôt la passion qu'elle inspira à Louise...

Car la garçonne s'était éprise follement d'Hélène, au point qu'elle l'avait enlevée à son amant pendant dix jours.

Dix jours et dix nuits de folie, dont il fut question à l'audience.

L'amant d'Hélène ayant réussi à reconquérir sa charmante maîtresse la décida, du même coup, à déposer une plainte en escroquerie et aussi en vol de vêtements et de fourrures.

Olga Winiarska se serait, disait la plaignante, approprié un de ses costumes et un collet de renard.

Interrogée par le président Tassin, Olga Winiarska reconnut qu'elle était en possession des vêtements, mais elle se justifia par cette explication assez particulière :

— C'est Mme Mikhora, elle-même, qui m'en a fait cadeau...

— Et pourquoi ? demanda le président.

— ...Pour me remercier de lui avoir présenté Louise...

Naturellement, Mme Mikhora protesta avec véhémence contre cette version.

Elle apporta au tribunal une lettre que lui avait écrite la garçonne ; une lettre de passion, écrite par Louise G... après les dix jours d'ivresse, lorsque Hélène était retournée chez son amant.

« ...Tu es mon idéal ! » lui écrivait Louise. « Je me suis consacrée à toi par un matin très doux où, dans l'éblouissement merveilleux de ta beauté, tu m'es apparue pour la première fois, et jamais rien ne saurait me détacher de toi. Près de toi, j'ai connu les plus belles heures de ma vie. Je te vénère... »

Louise G..., sans paraître gênée par cette lettre, reconnut qu'elle l'avait écrite sous le coup du désespoir où l'avait mise le départ de son amie.

Et une triple condamnation intervint : un an de prison à Olga Winiarska, dix mois à Boleslaw (qui était poursuivi en outre pour avoir volé du courant électrique, grâce à un branchement clandestin) et trois mois et un jour à Louise.



Taïers, autre arabe alcoolique et impulsif, expiera, lui aussi, au bagne (5 ans), le meurtre d'un de ses partenaires de libations.

## COURRIER JURIDIQUE

**Rose-Marguerite, 1915.** — Vous êtes mariée sous le régime de la communauté légale et vous avez acquis, pendant le mariage, un immeuble, un fonds de commerce et divers autres biens. D'autre part, votre mari a une conduite intolérable et vous voulez le quitter.

Rien de plus juste, mais n'abandonnez pas le domicile conjugal sans prendre de précautions.

Le plus simple est que vous demandiez le divorce et votre avoué, en même temps qu'il présentera la requête au président du tribunal civil, prendra les mesures conservatoires qui assureront la garantie de votre part dans la communauté.

**Mme P. L., Châtelleraut.** — Nous sommes surpris que votre fille n'ait pas obtenu, du magistrat chargé de procéder à la tentative de conciliation, une pension alimentaire. En principe, elle y a droit. Elle peut donc (à moins qu'il ne soit trop tard) faire appel de l'ordonnance de non-conciliation, ou faire presser le plus possible le procès devant le tribunal qui statuera en même temps sur le divorce et sur la pension. Cette demande aura d'autant plus de chances d'être accueillie que votre fille est sur le point d'être mère.

Quant au désaveu de paternité que votre gendre veut exercer, il ne pourra le faire admettre que très difficilement.

**J. C., Arc-Senans (Doubs).** — D'après les renseignements que vous nous envoyez, il semble qu'un accord devrait intervenir avec vos créanciers, par l'intermédiaire de votre avoué. Puisque vous habitez chez vos beaux-parents, vous êtes à l'abri des poursuites ; les créanciers n'ont évidemment aucun recours sur un mobilier qui ne vous appartient pas.

**Seule au monde.** — Prière de nous faire connaître vos nom et adresse pour une communication personnelle, à la suite de l'information parue dans notre courrier juridique du 19 mai dernier.

**Clément M., coiffeur.** — Un procès avec le percepteur est toujours redoutable ! Nous sommes embarrassés pour vous conseiller de résister à sa demande, en raison de tous les ennuis qui vous attendent...

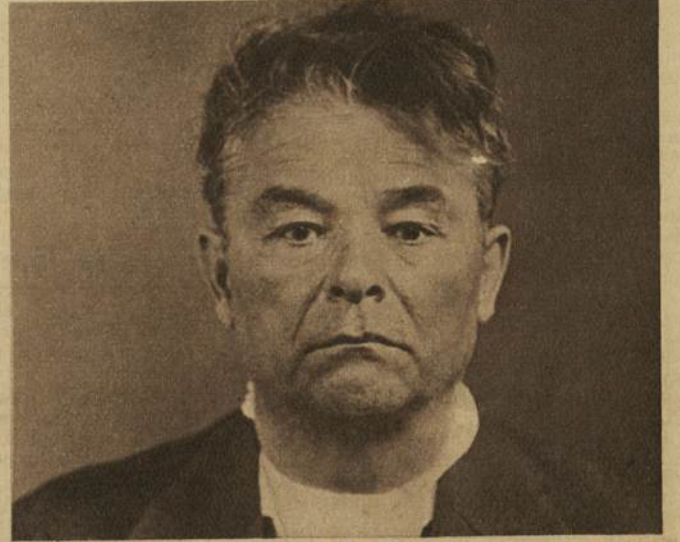
**A. Marchand, Rennes.** — Vous pourriez négocier une transaction pour l'accident d'automobile dont vous avez été victime, sur la base de 60.000 francs. Ce n'est là qu'une indication approximative, car nous ne connaissons pas toutes les données du problème, notamment la solvabilité de votre adversaire.

**Lecteur 87, Marseille.** — Si vous avez été lésé par le vendeur du camion, l'acheteur et l'expert, vous pouvez leur réclamer solidairement, à tous trois, de vous indemniser du préjudice que vous avez subi : frais, démarches, perte d'un légitime bénéfice, tout cela doit être compté.

## La Santé et ses rats. — L' "étourdi" et la serviette



Incarcéré à la Santé, René Lecoq mourut d'une morsure de rat. Cet étrange accident a provoqué une enquête.



Vélasco s'empara dans l'autobus de la serviette du voisin, contenant plus de cent mille francs. "Étourderie" dit-il.



# LES CRIMES

*Avant le 15 juillet prochain, les taxis parisiens seront munis d'un nouveau compteur qui apportera, aux usagers, des garanties qu'ils n'ont pas toujours...*

*Que de discussions au moment de régler ! Que d'injures ! Que de drames aussi parfois !*

*Mais, dans le passé, comme on va le voir, avec les fiacres disparus il n'en allait guère mieux...*

**D**ANS l'esprit populaire, qui généralise volontiers, les chauffeurs de taxi ont hérité de la réputation des anciens cochers, à la rouge trogne et au gibus de cuir bouilli. On dit aujourd'hui : « Au volant, au voleur ! » comme on criait, avant guerre, aux conducteurs de fiacre :

— Va donc, eh ! Collignon !  
Collignon ! Ce célèbre assassin, dont le souvenir semble avoir disparu avec le dernier fiacre, est aujourd'hui d'actualité. C'est, en effet, pour avoir estampé un de ses clients d'un « laranque » — pardon ! de quarante sous — que Jacques Collignon commit son épouvantable forfait, assassinat qui fut très exactement la raison de l'apparition immédiate sur les voitures de places de Paris du compteur horo-kilométrique.

C'est que l'absence de « pendule » sur les fiacres d'alors, permettait aux cochers d'établir un barème à la tête du client. Tant qu'aucun cadran ne marqua aux yeux de l'usager la distance parcourue par le fiacre, les cochers écorchèrent à leur guise les voyageurs, notamment les provinciaux en visite à Paris. Et il fallut la sanglante affaire Collignon pour que, au lendemain même de l'exécution capitale de cet assassin, un règlement de police obligeât les fiacres à être enfin munis d'un compteur.

Déjà, pourtant, le code avait commencé de sévir, et de nombreux automédons avaient été sévèrement condamnés pour « flouteries au prix de la course », de 1848 à 1854. On parlait naturellement toujours d'installer enfin sur les fiacres un mécanisme destiné à compter... les tours de roues des voitures louées, quand

une abominable agression fut perpétrée, une nuit sur un voyageur, dans le voisinage du Père-Lachaise. Un ancien voiturier, du nom de Horiot, avait chargé, près de l'Opéra, un officier en retraite qui lui avait demandé de le conduire à Ménilmontant.

Après avoir suivi un itinéraire des plus fantaisistes, Horiot arrêta sa voiture sur le glacis désert des Buttes-Chaumont et, à coups de fouet, intima l'ordre à son client de lui remettre trente francs. Comme le vieillard tentait de protester contre un pareil attentat, Horiot le tira à bas du fiacre et lui martela le visage au sol de son fouet, avec le manche, cette fois.

Un œil crevé, l'officier en retraite n'eut que la force de jeter au tortionnaire tout son argent et de ramper jusqu'à un buisson, derrière lequel il put se cacher. Horiot, qui avait fui avec son butin, fut rapidement retrouvé par le célèbre policier Claude, grâce au signalement caractéristique du bandit, une véritable brute.

— J'étais ivre, donna-t-il comme excuse. Le 14 septembre 1855, la Cour d'assises le condamnait aux travaux forcés à perpétuité, et l'opinion estimait que ce châtiment sévère servirait de « bonne leçon » à la corporation des cochers, composée alors pour le plus grand nombre de larrons coléreux et d'ivrognes.

Jacques Collignon, conducteur à la Compagnie des Petites Voitures, connut-il la dure condamnation de Horiot ? En tout cas, le 16 septembre suivant, il se trouvait en station au début de l'après-midi, à l'entrée du pont de la Concorde, et pérorait de son siège avec d'autres cochers. Trente ans d'aventures dans les rues de Paris, où la chaussée était alors plus souvent barrée par des émeutiers que par les égoutiers, ne l'avaient pas rendu philosophe.

— Camarades, criait-il, ce n'est pas un métier que nous faisons-là. Être cocher, ce n'est plus une vie, c'est une malédiction !

Comme pour lui prouver qu'il avait tort de se lamenter ainsi, il fut hélé, au même instant, par un homme en redingote, accompagné d'une dame et d'une fillette, en qui Collignon crut distinguer des gens de la province :

— Voulez-vous nous conduire à Auteuil, près de la porte du Bois de Boulogne ?

— Montez ! répondit Collignon en réveillant son cheval d'un claquement de fouet.

**"Ça ira loin !"**

La voiture s'éloigna, au petit trot. Mais, déjà, le premier acte du terrible drame se jouait dans le cerveau du cocher :

— Voilà de braves gens qui me paieront ce que je leur demanderai ! se disait-il en chemin.

Et de fait, à l'arrivée aux grilles du bois de Boulogne, Jacques Collignon réclama, à ses clients, une somme de 5 francs pour trente-cinq minutes de course. En réalité, le tarif qu'il devait honnêtement appliquer n'était pas celui de la course, mais celui de l'heure, à rai-

son de 2 fr. 50. Les ordonnances de police, alors en vigueur, lui accordaient, toutefois, le droit à une indemnité de retour, calculée sur la durée de l'aller. C'est donc un peu plus de 3 francs qui lui étaient dus, pour soixante-dix minutes de trajet, retour compris.

— Mais le « tarif des voitures de place » m'indique que je ne vous dois pas plus de 3 francs ! répliqua sèchement le voyageur, qui n'était autre que M. Juge, directeur de l'École normale de Douai, venu à Paris pour visiter l'Exposition universelle, en compagnie de sa femme et de sa fille.

M. Juge se rendait, d'ailleurs, fréquemment dans la capitale et connaissait parfaitement les règlements en vigueur en matière fiacres. Néanmoins, Collignon refusa avec mépris les trois pièces blanches qu'on lui offrait :

— J'ai droit à vingt minutes de repos, puisque je suis censé avoir marché pendant une heure ; et mon cheval, qui était chargé, a également droit à vingt minutes de repos, lui aussi. Ça fait donc bien 5 francs.

Puis, se ravissant :  
— Je dis bien, 5 francs, moins dix sous !

Bien décidé à ne pas entamer une discussion avec le cocher, M. Juge lui tendit deux nouvelles pièces blanches.

— Je vous redois dix sous ! cria Collignon à son client, qui s'éloignait déjà d'un pas leste, entraînant sa femme et sa fille. C'est-y que vous m'en feriez cadeau pour mon pourboire ?

— Non, mon ami, mais j'ai pris votre numéro, et je vous prévient que j'écrirai, dès ce soir, au préfet, lui répondit M. Juge en se retournant.

Collignon, plusieurs fois condamné déjà pour de semblables friponneries, comprit qu'il allait une fois encore perdre sa place.

— Voyons, monsieur, supplia-t-il cette fois, ne nous fâchons pas pour des bêtises...

M. Juge parut hésiter, mais sa femme s'opposa à toute conciliation :

— Viens donc ; il vaut mieux écrire au préfet que de te disputer encore avec cet homme.

C'est en vain que Collignon, remonté sur son siège, tenta de rejoindre les deux époux. Ils avaient disparu avec leur fille dans le bois de Boulogne, et notre automédon, comme il l'avoua plus tard, ne sut que se répéter : « Ça peut aller loin ! Si tu savais où ils demeurent, tu irais les voir. Ils veulent te perdre, t'ôter ton travail. Mais s'ils croient y parvenir, ils se mettent le doigt dans l'œil ; car ça ira loin, pour ça, ça ira loin !

Le même soir, à peine fut-il rentré 83, rue d'Enfer, au domicile de M. Vincent, l'ami chez lequel il logeait durant ses séjours à Paris, que M. Juge exécuta sa menace et écrivait au préfet de police la lettre suivante :

« Le 16 septembre, à 15 heures, au pont de la Concorde, j'ai monté avec ma femme dans la voiture de remise 3728, et j'ai dit au cocher de nous conduire à la grille d'Auteuil. Il m'a demandé 5 francs ; je lui dis que je ne pensais pas qu'il eût

droit à cette somme et que j'aurais l'honneur d'adresser une plainte à M. le Préfet. Cette menace eut pour effet de lui faire faire un calcul par lequel il offrait de me rendre 50 centimes que je refusai. Ma réclamation a moins pour but de me faire rembourser ce qui peut m'avoir été pris en trop que d'empêcher les conducteurs de voiture d'abuser de l'ignorance des étrangers qui viennent visiter Paris. »

**Je pars pour l'Amérique !**

Une plainte aussi modérée ne pouvait pas demeurer lettre morte. Le 22 septembre suivant, Jacques Collignon était convoqué devant le contrôleur Cantalva, à la Préfecture de police. Le fonctionnaire invita alors le cocher, soit à restituer les 2 francs perçus en trop, soit à s'arranger à l'amiable avec le plaignant.

— Serai-je mis à pied ?  
— Je n'en sais rien, répondit le contrôleur, mais, en tout cas, rapportez-moi, dans les vingt-quatre heures un désistement ou une quittance signée de M. Juge.

Pendant cet entretien, le cocher ne manifesta aucun ressentiment ni aucune colère contre son accusateur. Et pourtant le démon de la vengeance — et de la plus implacable vengeance — lui étreignait le cœur, puisqu'il entra chez le premier armurier qu'il trouva sur sa route et acheta deux pistolets et quantité de munitions. Désormais, il allait vivre, pendant deux jours, dans la préméditation et dans l'affreuse joie de son crime.

Il se rendit tout d'abord à Pantin, où sa femme et ses fils, las de ses brutalités d'ivrogne, s'étaient réfugiés.

— Je pars pour l'Amérique, leur annonça-t-il ! Je viens vous dire adieu !

Le lendemain, Collignon passa la journée à boire, d'estaminet en estaminet. Enfin, le 24 septembre 1855, de bon matin, il vendit à un brocanteur le misérable mobilier qui garnissait son logis, 12, impasse du Maine. Il remit ensuite sa clef aux concierges, en leur confiant, à voix basse :

— Adieu, je pars en bateau sur la mer. Jamais vous ne me reverrez !

Jacques Collignon avait-il prémédité sa fuite à l'étranger avec autant de soins qu'il avait organisé tous les détails du monstrueux forfait qu'il allait commettre ? C'est vraisemblable, bien que l'argent qui fut retrouvé sur lui, provenant de la vente de ses hardes, ne lui permit guère d'aller loin.

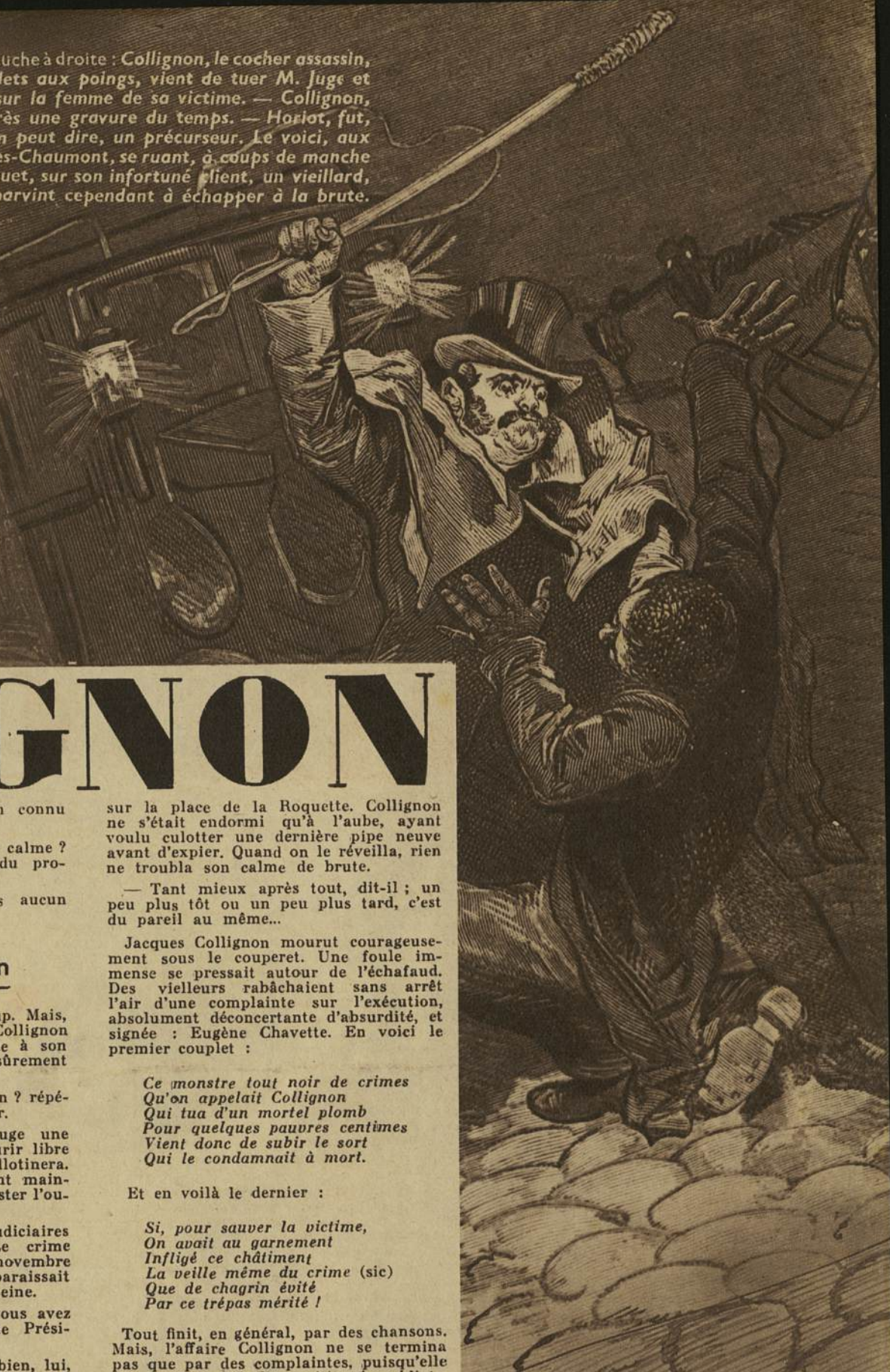
En blouse bleue, portant des favoris très noirs, ses deux pistolets tout prêts à tuer, dans ses poches, il vint finalement sonner vers 11 heures du matin, à la porte du domicile de M. Vincent, 83, rue d'Enfer.

Le drame allait se jouer.

**83, rue d'Enfer**

Collignon sonna deux fois. Au second coup de timbre, ce fut la fille de M. Juge qui accourut lui ouvrir. A ce moment, le professeur se tenait au salon, en compagnie de sa femme et des dames Vincent.

De gauche à droite : Collignon, le cocher assassin, pistolets aux poings, vient de tuer M. Juge et tire sur la femme de sa victime. — Collignon, d'après une gravure du temps. — Horiot, fut, si l'on peut dire, un précurseur. Le voici, aux Buttes-Chaumont, se ruant, à coups de manche de fouet, sur son infortuné client, un vieillard, qui parvint cependant à échapper à la brute.



# DE COLLIGNON

mère et fille. Introduit dans la salle à manger par M. Juge, qui s'était levé, le cocher expliqua fort poliment qu'il venait restituer les 2 francs, objet de la contestation, et qu'il en demandait un reçu.

M. Juge se disposa donc à établir le reçu demandé et s'assit à une table, près de la fenêtre; déjà, il avait tracé les deux premiers mots du billet : *Je, sous-* signé, lorsque Mme Vincent, quittant le salon avec ses compagnes, passa dans la salle à manger, en lui demandant :

— Puisque vous tenez une plume, soyez donc assez aimable pour m'écrire l'adresse que vous m'avez promise...

M. Juge releva la tête pour répondre. C'est à ce moment précis que Collignon, qui se tenait debout à sa droite, lui déchargea à bout portant un de ses pistolets dans la tempe.

Le professeur s'éroula, tué net, entre les bras de sa femme qui, ne comprenant pas encore toute l'étendue de son malheur, l'embrassait sur le front, en lui criant :

— Ah ! mon ami ! mon ami !

A la vue de cette scène, l'assassin gronda :

— C'est donc elle !

Collignon venait de reconnaître l'épouse de M. Juge et déchargeait aussitôt, en sa direction, son second pistolet. La flamme sortie du canon, tatoua la peau du cou de la malheureuse, lui brûla les cheveux, mais la balle alla, pourtant, se loger dans une boiserie.

— Je suis vengé ! clama le forcené en regagnant tranquillement la porte d'entrée, en laissant ses armes sur le parquet.

Collignon était déjà parvenu à mi-hauteur de l'escalier quand, son premier instant de stupeur passé, Mme Vincent courut emplir la maison de ses appels :

— A l'assassin ! Arrêtez-le ! Il a une blouse bleue !

Au rez-de-chaussée, l'unique locataire s'était déjà étonné d'entendre les détonations, et il avait prudemment fermé la porte de l'immeuble donnant sur la rue. C'est alors qu'il vit apparaître, au bas de l'escalier, un homme en blouse bleue qu'il prit pour un paysan venu apporter des légumes dans la maison.

— On a assassiné quelqu'un, là-haut, vous ne devez pas sortir ! cria-t-il en lui barrant la porte du bras.

Mais Collignon ne tenta même pas de ruser.

— Ne cherchez plus. L'assassin, c'est moi !

Le locataire mit la main sur l'épaule du misérable, lui ordonnant de ne pas bouger jusqu'à l'arrivée des agents de police :

— A quoi bon ! Je suis un honnête homme. Je me suis vengé. En ce moment, l'ouvrier est sacrifié. Jamais on ne l'écoute...

Or, savez-vous qui était ce locataire qui venait d'arrêter Collignon dans sa fuite, et devait subir, en attendant les gendarmes, les revendications antisociales de l'assassin : C'était le sociologue

Pierre - Joseph Proudhon, bien connu pour son activité.

— Collignon vous a-t-il paru calme ? demanda-t-on à Proudhon, lors du procès.

— Plus calme que moi, sans aucun doute ! répondit-il.

## Exécution de Collignon

M. Juge était mort sur le coup. Mais, l'autopsie devait révéler que Collignon avait mâché et déformé la balle à son extrémité, pour la rendre plus sûrement mortelle.

— Enfin, vous ne regrettez rien ? répétait sans cesse le juge au cocher.

— J'avais voué aux époux Juge une haine mortelle. J'ai préféré mourir libre que vivre esclave. On me guillotinerait. Mais les bourgeois y regarderont maintenant à deux fois avant de molester l'ouvrier.

Autrefois, les instructions judiciaires étaient rapidement bouclées. Le crime était du 24 septembre. Le 12 novembre suivant, Jacques Collignon comparait devant la Cour d'assises de la Seine.

— Ainsi, pour deux francs, vous avez tué un homme ? questionnait le Président.

— Pourquoi pas ! Il voulait bien, lui, pour deux francs, me jeter dans la misère.

— C'est bien volontairement que vous avez commis ce double crime ?

— Oui, j'avais tout préparé, tout prévu...

— Et quand Mme Juge est entrée dans la salle à manger ?...

— Oui, avec d'autres dames, dont sa femme. Je n'avais pas d'abord remarqué cette dernière, sans quoi il est certain qu'elle y aurait passé à son tour.

Des cris d'indignation secouèrent la salle des assises, à ces mots, mais le vacarme fut à son comble quand Collignon révéla le fond de sa pensée :

— Si je l'avais aperçue la première, elle ne vivrait plus, parce qu'elle était plus coupable que son mari, et que je n'ai qu'un regret : c'est de l'avoir manquée.

L'issue de ce procès, qui est resté longtemps une cause célèbre, apparaissait inévitable. C'était l'échafaud ! L'avocat de Collignon, nommé d'office, plaida habilement la folie. Mais Collignon ne le laissa pas achever sa plaidoirie :

— Ah ! mais, criait-il, ah ! mais, je ne suis pas fou. C'est mon avocat qui l'est devenu.

Après l'arrêt de mort, le Président prévint le condamné qu'il avait trois jours pour se pourvoir en cassation.

— Oh ! ce n'est vraiment pas la peine, allez ! répliqua le féroce bonhomme, d'un ton indifférent.

Il le signa pourtant. En vain. Le 6 décembre, moins de quarante jours après le double crime, la guillotine se dressa

sur la place de la Roquette. Collignon ne s'était endormi qu'à l'aube, ayant voulu culotter une dernière pipe neuve avant d'expier. Quand on le réveilla, rien ne troubla son calme de brute.

— Tant mieux après tout, dit-il ; un peu plus tôt ou un peu plus tard, c'est du pareil au même...

Jacques Collignon mourut courageusement sous le couperet. Une foule immense se pressait autour de l'échafaud. Des vieillards rabâchaient sans arrêt l'air d'une plainte sur l'exécution, absolument déconcertante d'absurdité, et signée : Eugène Chavette. En voici le premier couplet :

*Ce monstre tout noir de crimes  
Qu'on appelait Collignon  
Qui tua d'un mortel plomb  
Pour quelques pauvres centimes  
Vient donc de subir le sort  
Qui le condamnait à mort.*

Et en voilà le dernier :

*Si, pour sauver la victime,  
On avait au garnement  
Infligé ce châtiement  
La veille même du crime (sic)  
Que de chagrin évité  
Par ce trépas mérité !*

Tout finit, en général, par des chansons. Mais, l'affaire Collignon ne se termina pas que par des complaintes, puisqu'elle devait décider de l'apparition immédiate, sur les véhicules de la Compagnie des Petites voitures — dernier employeur de l'assassin — des premiers compteurs horo-kilométriques. Bientôt, toutes les autres compagnies de fiacres suivirent cet exemple. En 1866, 1868, 1889, tous les modèles de compteurs en usage furent radicalement supprimés et remplacés par d'autres plus perfectionnés. En 1904, apparut le taximètre. En 1929 et cette année encore, nouveaux perfectionnements. Mais nous sommes loin, évidemment, à tous égards, du temps où opéra le cocher-assassin. Les « rongeurs » de nos modernes taxis ne nous rappellent rien de ce passé sanglant auquel ils restent, malgré tout, à jamais attachés.

Emmanuel CAR.

### ADMINISTRATION — RÉDACTION ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VI<sup>e</sup>)

Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITRE 46-17  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS  
COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

France et Colonies	6 mois	12 mois
.....	41 »	77 »
Etranger, Union postale	.....	54 » 99 »
Etranger, Autres pays	.....	64 » 119 »

Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».

COLLECTION

## DÉTECTIVE

Derniers volumes parus :

CHRISTOPHER BUSH  
**LE MYSTÈRE  
DU PLATEAU  
A THÉ**

J. WILSTACH  
**L'HOMME  
DE LA  
BRIGADE SECRÈTE**

Chaque volume 9 f.

*Le rapatriement des  
étrangers qui combattent  
en Espagne va poser des  
problèmes plus  
compliqués et  
plus émouvants  
qu'on ne pense  
à première vue.*



LIRE, PAGES 4 ET 5,

# LE RAPATRIEMENT

UN REPORTAGE  
DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL  
HARRY GREY